

# « Des **SENIORS ENGAGÉS** auprès des acteurs économiques et sociaux : l'exemple d'ECTI ! »

La révolution démographique est en cours ! Notre pays compte 16 millions de retraités et pour la première fois, les plus de 60 ans sont plus nombreux que les jeunes de moins de 20 ans et ce mouvement va s'amplifier dans les années qui viennent.

L'espérance de vie à la naissance étant de plus de 80 ans, ces seniors bénéficient d'un espace de temps important qui nécessite réflexion et si possible préparation à cette nouvelle tranche de vie. Et contrairement à certaines idées reçues, ces seniors sont, pour la grande majorité, en bonne santé physique et mentale, puisque seuls environ un million d'entre eux perçoivent une indemnité de dépendance.

Sortis des contraintes imposées par un emploi rémunéré, ils souhaitent garder la maîtrise de leur emploi du temps et passer plus de temps à des activités choisies, loisirs, développement personnel, famille. Pour autant, ils veulent également prendre leur part dans la vie de la cité car ils constituent un réservoir riche de compétences, d'expérience et de disponibilité.

Pourtant les seniors sont trop souvent présentés comme des assistés, vivant au crochet des générations plus jeunes : il faut renverser cette image en mettant le projecteur sur les services qu'ils leur rendent, au sein de la famille comme de la société. Compte tenu de cette évolution démographique inéluctable, l'avenir de notre société doit se trouver dans la coopération intergénérationnelle et non dans le conflit de générations.

D'ailleurs, un tiers des retraités sont déjà adhérents à une association et au moins la moitié des dirigeants associatifs sont des seniors. Beaucoup s'engagent dans la vie politique au service des collectivités où ils habitent et certains, bénéficiant



Bernard Cottrant,  
Président d'ECTI



des facilités ouvertes au cumul emploi-retraite, continuent une activité rémunérée, souvent à temps partiel.

C'est dans ce contexte de valorisation du potentiel de la population des seniors que s'inscrivent les associations de « *Bénévolat Senior de Compétences* » et notamment l'association ECTI. Créée il y a plus de 40 ans et reconnue d'utilité publique, elle regroupe 2 000 professionnels seniors, pour la plupart retraités, ayant œuvré dans des organisations privées ou publiques, grandes ou petites, avec des responsabilités significatives.

Ils sont désireux :

- de transmettre bénévolement les compétences et l'expérience acquises dans leur parcours personnel,
- de les mettre au service de la réussite des projets des bénéficiaires d'ECTI en France et à l'International.

On distingue 4 groupes de bénéficiaires.

→ **LES ENTREPRISES**, particulièrement les PME et TPE en France et à l'International. ECTI peut les accompagner durant toutes les étapes de leur vie : création/reprise, développement et croissance au niveau national et développement international, entreprises en difficulté. Et ceci dans tous les domaines : stratégie, management, organisation, qualité/performance, marketing opérationnel, sécurité économique, RH, gestion financière. ECTI intervient également auprès d'entreprises et d'organismes de formation dans les pays en développement essentiellement pour des missions de coopération technique.

→ **LES PETITES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**. ECTI accompagne les élus ou responsables salariés dans diverses



iStock

semaines. Elles constituent le coup de pouce nécessaire pour les aider à démarrer, pérenniser ou développer leur activité. C'est ainsi qu'ECTI œuvre indirectement à la pérennisation et au développement de l'emploi.

L'association intervient en complément du secteur marchand, là où ce dernier n'est pas accessible ou manque des ressources adéquates. Ne recevant aucune subvention et ses intervenants étant entièrement bénévoles, elle finance ses seuls frais de fonctionnement par des contributions demandées à ses bénéficiaires.

ECTI est présente dans la grande majorité des départements français et chaque bénéficiaire potentiel, - entreprise, collectivité territoriale, établissement d'enseignement, organisme d'insertion - est invité à se rapprocher des responsables territoriaux afin de faire part de ses difficultés. Il serait en effet dommage de ne pas utiliser ce potentiel de compétence disponible à des conditions très intéressantes.

Les **adhérents d'ECTI** s'engagent à intervenir avec professionnalisme, en toute confidentialité, neutralité et objectivité. « *Actifs autrement* », ce sont des seniors investis, désireux de poursuivre une activité utile à un rythme librement consenti. Ils apportent leurs talents et leur expérience dans un climat de convivialité, à l'intérieur d'un groupe animé d'un idéal partagé.

C'est pourquoi les seniors qui veulent vivre une retraite utile et enrichissante ont tout intérêt à rejoindre ECTI. Cela leur permettra de conserver un lien social tout en enrichissant leurs connaissances. Ils pourront partager et transmettre leurs compétences et leur expérience professionnelle auprès des générations plus jeunes en France ou à l'étranger. <

activités réglementaires comme, par exemple, le document unique de sécurité du personnel, l'accessibilité des personnes handicapées aux établissements publics (Adap), le plan communal de sauvegarde ; ECTI intervient également dans l'aménagement du territoire et de l'espace urbain : une coopération avec les Villes Amies des Aînés est tout à fait d'actualité.

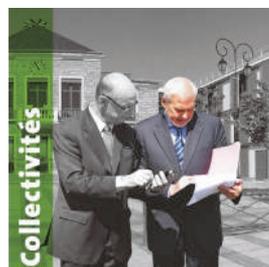
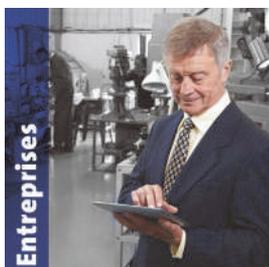
### → LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT.

Il s'agit de participer au rapprochement écoles/universités avec l'entreprise et à l'insertion professionnelle des jeunes. Les activités concernent l'information sur les métiers émergents et sur les compétences du futur, l'accompagnement dans l'élaboration de leur projet professionnel, les techniques de recherche d'emploi, le tutorat de stage, la promotion de l'esprit d'entreprendre.

### → LES ORGANISMES EN CHARGE D'INSERTION PROFESSIONNELLE.

ECTI apporte ses compétences pour le parrainage dans l'aide à l'insertion et à l'emploi des jeunes, la réinsertion des seniors, la préparation de l'entretien d'embauche, l'animation d'ateliers pour demandeurs d'emploi et l'aide à la création d'entreprises. ECTI a également une forte implication dans la réinsertion des détenus en fin de peine. Sur les 20 000 journées d'interventions annuelles chez ses bénéficiaires, le cinquième est consacré à des missions à l'étranger. En France, l'activité « Entreprises » représente 40 % des missions et les autres domaines d'intervention se partagent le reste à parts sensiblement égales.

L'association fournit à ses bénéficiaires **conseil et accompagnement** lors d'interventions de courte durée, de quelques jours à quelques



# Vie et utilité sociale des « **VIEUX** » ?

**Besoins de la société et besoins des « vieux » sont les deux faces de ce que nous avons à aborder, voire à accorder si possible. Au bénéfice des deux pôles concernés, comment l'un et l'autre peuvent-ils reconnaître la chance qui s'offre à eux, le défi qu'ils ont à relever, d'ouvrir un dialogue créatif et fécond ?**

La société est constituée de personnes dont la place et l'utilité sont indispensables à définir. Elle vit de ce rassemblement, de ce tissage qui s'institue et s'inscrit dans nos livres communs, « *registres des naissances* » qui notent l'arrivée de chaque nouveau venu, destiné à contribuer à sa façon à la société à laquelle il appartient. Chacun y est essentiel du début à la fin de sa vie, puisqu'il est là. Mais comment s'y inscrit-il selon son âge ? La question se pose aujourd'hui pour le vieux, à cause de l'allongement phénoménal du « *vieillesse durable* ». Impréparation mutuelle de chacun, société et individu : comment répondre avec réalisme et bonheur à cette situation ?

Hommes et femmes ont un besoin vital de liens affectifs significatifs, d'une place dans le réseau formé par leur famille, la société qu'ils se sont efforcés d'intégrer. Les « *amis* », compagnons et partenaires forgés tout au long de leur vie qui ont constitué un socle, un appel à leur participation, ont été un bien précieux, mais où sont-ils maintenant ? École, profession, sports, associations ou loisirs ont constitué des viviers relationnels qu'ils ne retrouvent plus.

Hommes et femmes vieillissants voient souvent se défaire graduellement les liens qui les ont accompagnés. Les proches qui ont désiré leur présence, qui ont été les stimulants de leur goût de vivre, les ont confortés et appelés à eux au long de leur vie, s'éloignent ou disparaissent.



**Marie-Françoise Fuchs,**  
Coprésidente du Comité Scientifique de OLD'UP



iStock

Leurs compagnons de route, familiaux, amis et réseaux constitués au temps de leur vie professionnelle ne sont plus les partenaires de leur quotidien. Leur chemin est jalonné de disparitions, de pertes relationnelles significatives. Leurs familles sont souvent peu disponibles, elles se mobilisent dans les moments de crise aiguë puis retournent à leur quotidien bien absorbant et confient à des inconnus leurs chers « *vieux* ».

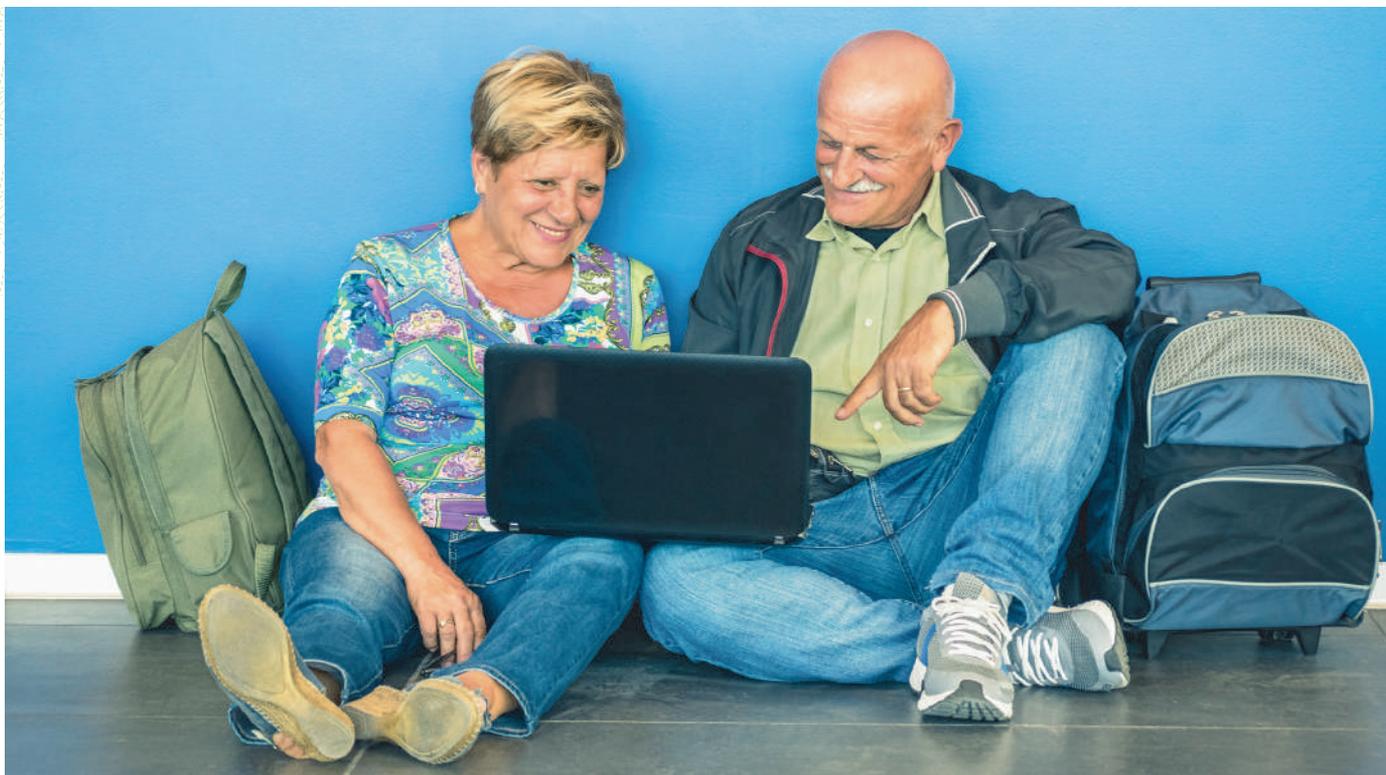
Le dialogue constitutif de vie, ne se « *parle* » plus. Exilés, exclus, nous risquons fort de le devenir, nous les vieux. Être les nouveaux parasites, parias, encombrants cacochymes de notre époque, que faisons-nous pour changer cette invite, que faisons-nous pour rester à notre façon les « *bienvenus* » de notre temps ?

C'est là le propos de notre association : Old'Up, redonner du sens et de l'utilité

à notre vie inscrite ainsi dans la pensée créative et la réalité de la société. C'est la base de notre action.

L'association Old'Up a été créée en 2008 par Marie-Françoise Fuchs et quelques amis personnellement engagés dans la lignée de l'École des Parents et des Éducateurs. Dans ce même esprit, elle a lancé et présidé auparavant l'École des Grands-Parents européens. L'association Old'Up, présidée par le Professeur Philippe Gutton, est coportée par son Conseil scientifique qui l'inscrit dans une recherche permanente sur tout ce qui concerne la vieillesse (le grand âge) aujourd'hui. L'association Old'Up est reconnue d'intérêt général. Animée exclusivement par des bénévoles, elle est ouverte à tous ceux et celles qui partagent ses valeurs et ses buts.

Old'Up a pour **vocation** de :  
→ Donner « *du sens et de l'utilité* » à l'al-



iStock

longement de la vie », instaurer un « vieillissement durable créateur ».

- Éveiller, accompagner la dynamique de cette nouvelle génération
- Transformer et mettre en valeur l'image des vieux par eux-mêmes et dans la société
- Faire connaître les résultats de nos travaux et devenir « experts » en matière de vieillissement

Concrètement, pour répondre à ce défi, puisqu'il faut s'y préparer, en être l'apprenti volontaire, l'association Old'Up propose à ce public de se réunir pour partager cette préoccupation, imaginer ensemble les réponses à élaborer.

Dans un premier temps « converser », prendre la parole, discuter librement, observer ce qui nous arrive, repérer en nous-mêmes et dans nos relations avec les autres, les changements qui nous sont advenus, la mutation que cela représente. Groupes de parole, ateliers sont nés, ont prospéré, des groupes d'information et d'échanges ont été proposés. Une matière transmissible est apparue, une réflexion s'est diffusée et a reçu un intérêt dans nos familles, nos relations et les professionnels du vieillissement.

Nous avons aussi entrepris d'organiser l'apprentissage des outils du « numérique », indispensables à aborder aujourd'hui. Ils sont à la base de la communication, de l'utilisation des « machines » qui nous

entourent et sont à notre disposition (téléviseur, GPS, réveille-matin, bornes SNCF etc.). Ils nécessitent pour nous de petits apprentissages sans lesquels nous sommes et serons les « exclus » de la société.

J'aimerais conclure tout d'abord par ma reconnaissance à tout le travail que l'équipe des Villes Amies des Aînés réalise pour les « vieux ». Elle est l'exemple du mouvement que l'on attend de la société pour nous permettre de « participer », nous y encourager. Ensuite, redire combien il est urgent pour nous les « vieux » de faire le pas, dans une dynamique d'ouverture et de lancer ce dialogue créatif, fécond, significatif et vivifiant qui est le socle de la santé, de la réussite et du développe-

ment harmonieux de notre société.

Dominique Argoud, lors de la clôture du colloque de 2007 (Vieillir et devenir, la dynamique de la 2<sup>ème</sup> étape de la retraite) qui a été à l'origine de l'association Old'Up, disait : « *Que faisons-nous pour être en lien avec d'autres ? Que fait la société pour nous permettre d'être en lien avec les autres ?* » La question est toujours d'actualité

Nous avons besoin d'être dans le partage, la réciprocité ; de pouvoir compter les uns sur les autres. Comment vivre sans cela ? N'attendons pas des intentions venues de l'extérieur, chacun d'entre nous est constitutif de la société et l'image que nous donnerons de nous est celle que reflétera la société. <



iStock

# Citoyennage : les personnes âgées s'expriment, les professionnels écoutent



## CONSTAT DE DÉPART

Initiée par l'AD-PA en 1996, la démarche Citoyennage s'adresse aux personnes âgées vivant en établissement ou accompagnées à domicile. Elle part du constat que professionnels et familles peuvent avoir tendance à parler à la place des personnes âgées pour indiquer ce qui serait bon pour elles, ce qu'il leur conviendrait, ce dont elles auraient envie, en risquant d'occulter la prise en compte réelle de leur parole, de leurs besoins et de leurs souhaits.

Soutenir l'autonomie de parole et de pensée aux personnes âgées en leur offrant des lieux et des temps de parole renforce la démocratie au sein des établissements et rompt l'isolement des personnes âgées à domicile. Cette démarche, basée sur un principe fondamental, le volontariat, participe également au soutien de l'autonomie des personnes âgées. La prise en compte de la parole des personnes âgées par les professionnels constitue un élément essentiel du développement de la démarche et de l'évolution des pratiques professionnelles.

Le principe de Citoyennage pour étayer la parole des personnes âgées : ne pas parler à leur place mais les aider à prendre la parole. Cette démarche nous rappelle que les meilleurs experts de la vieillesse et du grand âge sont les personnes âgées elles-mêmes. Elle tend donc à réconcilier deux termes : la citoyenneté et le grand âge.

### CITOYENNAGE... POURQUOI ?

→ Parce que l'on reste citoyen toute sa vie et que l'âge et le handicap ne constituent pas un frein à la libre expression et au libre arbitre.

→ Parce que s'exprimer, s'informer, échanger et s'enrichir d'expériences nouvelles permettent d'améliorer la qualité de vie au quotidien dans les établissements et au domicile.



**Romain Gizolme,**

Directeur de l'AD-PA, chef de projet Citoyennage

**Olivier Gaillet,**

Chargé de mission AD-PA, chef de projet Citoyennage



→ Parce que la loi du 2 janvier 2002 demande aux établissements de s'inscrire dans une démarche active d'écoute et de prise en compte de la parole des résidents.

### CITOYENNAGE... POUR QUI ?

→ Pour les personnes âgées participantes, qu'elles vivent à domicile ou en établissement. Parce qu'elles restent des personnes responsables, qui s'impliquent et conservent, de ce fait, une position sociale reconnue.

→ Pour l'ensemble des résidents des structures participantes, au sein desquelles se développe une véritable dynamique. Pour les personnels accompagnateurs qui dans un cadre nouveau, redécouvrent les résidents à travers une relation différente et réfléchissent sur leur pratique

quotidienne, en échangeant avec d'autres professionnels.

→ Pour les directeur(trice)s qui veulent ainsi inscrire concrètement au sein de la culture des structures, la prise en compte de la parole des personnes âgées.

### OBJECTIFS ET ACTIONS DE CITOYENNAGE

Le principe fondateur de Citoyennage est de donner les moyens aux personnes âgées de s'exprimer et de participer pleinement aux questions qui les concernent au quotidien.

#### → Changer le quotidien des personnes âgées

Se considérant et étant reconnues comme des citoyens à part entière, les personnes

## DÉROULEMENT DE LA DÉMARCHE CITOYENNAGE

### 1. Des réunions au sein des structures

âgées sont, au travers de la démarche Citoyennage, à l'initiative du changement de leurs conditions de vie. Les professionnels prennent en compte la parole des résidents pour modifier les pratiques au quotidien.

#### → Sensibiliser l'ensemble des professionnels

La démarche Citoyennage est à la fois l'occasion d'amener l'ensemble des participants, et notamment les professionnels, à réfléchir à la question de la citoyenneté des personnes âgées.

Ce sont des réunions animées par des professionnels volontaires (animateur, aide-soignant, psychologue...) afin de distribuer la parole aux résidents intéressés. C'est une instance différente du Conseil de Vie Sociale : les résidents décident du sujet qu'ils veulent aborder. C'est aussi au sein de ce « *Comité Citoyennage* » que l'on débat autour du thème choisi pour le colloque.

### 2. Des réunions inter-structures

Des réunions inter-structures (établissements et services à domicile) sont organisées chaque année. Lors de la réunion inter-établissements, les participants choisissent ensemble le thème du colloque de l'année. Il est repris au sein de chaque structure par le « *comité Citoyennage* ».

### 3. Un colloque annuel

Point d'orgue de l'année Citoyennage, le colloque est le lieu d'échange et de débat privilégié pour discuter du thème. Extérieur aux établissements, dans un cadre propice à l'organisation de petits et grands groupes de discussion, mais aussi de sorties et animations pour plus de convivialité. Il permet aux résidents de faire entendre leur voix par-delà les murs de leurs structures. Le travail fait au sein de chacune des résidences est partagé et est le point de départ des débats. Les résultats des débats sont écrits par les résidents en collaboration avec les per-

#### → Ce que disent les personnes âgées ← *\*Ce qu'elles font changer au quotidien*

« Lorsqu'on rentre en maison de retraite, le changement peut être brutal, on se retrouve vite perdu et on ne comprend pas toutes les informations »

*\*Dépôt le jour de l'arrivée du journal de l'établissement, du programme d'animation, d'une feuille comportant les informations utiles*

*\*Mise en place d'un trombinoscope et/ou de badges pour les personnels*

« L'entrée en établissement est une nouvelle étape difficile à affronter seul(e) »

*\*Diminution des entrées le vendredi lorsque les personnels et activités sont réduits le week-end*

« Il faut porter un soin tout particulier à la présentation des nouveaux résidents »

*\*Création de comités d'accueil, d'apéritifs de bienvenue*

« L'animation est pour nous importante. Elle permet de rester actif, de prendre du plaisir, de rester vivant, de s'exprimer, de créer des liens. Mais il faut qu'elle soit adaptée à nos désirs, nos besoins, nos capacités »

*\*Création de comités d'animation*

« Nous avons besoin de contacts avec le monde extérieur »

*\*Organisation de séjours vacances*

*\*Location de salles, etc...*

« Nous avons le droit d'être écoutés et le devoir de nous exprimer, nous avons le pouvoir de dire non »

*\*Au delà des CVS, mise en place des Conseils de Résidents pour parler du fonctionnement global de la structure et favoriser la démocratie directe*

« Les CVS sont des instances importantes, il est important que nous y soyons représentés. Mais nous nous sentons noyés par des sujets trop éloignés de nos préoccupations quotidiennes »

*\*Préparation des CVS avec un ordre du jour distribué à l'avance, une réunion de préparation et un compte-rendu*

« Nos établissements doivent donc être des lieux ouverts, qui favorisent la venue de personnes extérieures et préservent notre liberté de mouvement »

*\*Mise en place d'échanges avec d'autres maisons de retraite et d'autres générations (halte garderie, écoles, etc.)*

sonnels : c'est la « *synthèse des synthèses* », c'est-à-dire le résumé des différents points de vue autour du même thème, assorti de propositions concrètes.

#### 4. L'après-colloque

Au sein de chaque structure, la « *synthèse des synthèses* » est reprise en groupe : cela permet aux résidents qui n'étaient pas présents au colloque d'avoir un retour et d'échanger avec ceux qui ont défendu leurs idées. Cette synthèse a pour vocation d'être lue, connue, et partagée avec les professionnels : « *les personnes âgées s'expriment, les professionnels écoutent* ». Alors, en plus des



moyens mis en place par Citoyennage, il est nécessaire de présenter les points concrets du travail élaboré : en réunion d'équipe, à la direction, en CVS... Chaque structure choisit sa façon de tra-

vailer ces points concrets et leur mise en place. Ainsi, les personnes âgées peuvent voir l'impact de leurs mots dans leur quotidien. <

### → Ce que disent les personnes âgées ← \*Ce qu'elles font changer au quotidien

« Il est souhaitable que nos familles se sentent invitées à participer à la vie de l'établissement »

*\*Organisation de temps d'échanges avec les familles (fêtes, anniversaires, repas à thèmes)*

*\*Participation des familles aux sorties et séjours-vacances*

« Les relations familiales sont un vrai bonheur quand on se sent soutenu... Les échanges n'apportent du plaisir que si celui-ci est partagé. »

*\*Mise à disposition de lieux intimes pour les réunions de famille*

« Les familles doivent pouvoir nous rendre visite librement sans être contraintes par des horaires trop stricts »

*\*Libre accès de la résidence et suppression des horaires de visites*

« Les Directeurs eux, sont trop pressés. On ne les voit pas assez souvent. C'est important de savoir qu'ils nous écoutent, prennent connaissance directement de nos préoccupations et qu'ils nous apportent des réponses. »

*\*Organisation de réunions et de rencontres conviviales régulières avec la Direction*

« Pour rester vivant, il faut continuer à être utile. Nous souhaitons garder des responsabilités, même si elles sont limitées. Nous ne voulons pas être assistés sur tous les plans. »

*\*Participation active au fonctionnement quotidien de la structure : mise en table, distribution du courrier...*

« C'est une nécessité d'exprimer ses idées politiques. »

*\*Mise en place d'aides favorisant l'expression citoyenne à l'occasion d'élections (accompagnement, inscription sur les listes, procurations ...)*

« Pour nous impliquer, il faut que nous soyons bien informés »

*\*Organisation de réunions d'information  
\*Adoption de charte graphique adaptée pour l'affichage*

« Les décès ne doivent pas être tabou car la mort fait partie de la vie. Nous souhaitons à notre manière pouvoir accompagner la personne jusqu'au bout. »

*\*Affichage des noms des personnes décédées  
\*Mise en place d'une participation à une collecte ou d'une carte de condoléances  
\*Temps de recueillement*

# La FÉDÉRATION DES VILLES et CONSEILS DE SAGES :

## POUR QUE LA DÉMOCRATIE PROGRESSE...



Un Conseil des Sages, c'est d'abord une initiative d'un maire, convaincu de l'enjeu d'ouvrir l'action municipale aux citoyens. Il propose à son conseil municipal de créer ce « comité consultatif », comme le lui permet le Code général des Collectivités territoriales (CGCT).

### LE PRINCIPE

Mobiliser l'énergie d'habitants retraités pour conseiller le maire et le conseil municipal, non pas sur sa politique en direction des aînés, mais sur toutes les politiques communales et au bénéfice de toutes les catégories de population.

### L'AVANTAGE

Conjuguer temps disponible, compétences, expérience de la vie et envie folle d'être utile. Après un appel à candidatures lancé auprès de sa population (selon des formes qui peuvent varier), le conseil municipal installe cette instance qui trouve alors toute sa légitimité. Avec quelques principes intangibles : une confiance qui doit être totale, sans instrumentalisation par la municipalité ni par des groupes d'opposition ; une organisation laissée souvent à l'appréciation des membres, une autonomie dans l'action, mais avec un lien proche et constant avec le maire et les élus, et en lien à chaque fois avec les services municipaux, sans lien de subordination dans un équilibre et un respect mutuel à trouver ; et des choix de dossiers venant soit des Sages eux-mêmes (auto-saisine) ou confiés par le maire (lettres de mission). Et un mode d'action qui va de la réalisation d'études à la mise en œuvre de projets, toujours dans le respect du rôle décisionnel des élus. Les premiers Conseils des Sages ont vu le jour en 1989 dans l'ouest de la France,



**Philippe Gaboriau**

Maire de Dompierre-sur-Yon (Vendée)

Président de la Fédération des Villes et Conseils de Sages



« Pas de retraite pour la citoyenneté ! »

Des objectifs : faire connaître et définir les valeurs communes aux « villes-sages » (une charte définit les grands principes à respecter lorsque l'on crée un Conseil des Sages), accompagner par ses conseils et son expérience les villes dans la concrétisation de cette belle aventure citoyenne, et rassembler les intelligences pour explorer ensemble et définir les voies de progrès.

presque simultanément dans un village de Bretagne, Saint-Coulitz, et à la Roche-sur-Yon, chef-lieu de la Vendée. Ces deux maires visionnaires et militants de la citoyenneté, Jacques Auxiette (il sera président de la Région des Pays de la Loire de 2004 à 2015) et Kofi Yamgnane, vont créer en 1993 la Fédération des Villes et Conseils de Sages (FVCS). Ils seront vite rejoints par la ville de Couëron, près de Nantes, dont le maire Jean-Pierre Fougerat présidera ensuite la Fédération pendant plus de dix ans, jusqu'à son décès début 2015. J'ai, depuis sa disparition brutale, cet honneur et cette chance de lui succéder à la tête de notre Fédération.

Dans les années 90, le phénomène des Conseils des Sages a convaincu de nombreux maires et conseils municipaux de s'engager, à une époque où l'on ne parle pas encore de « démocratie participative » (c'est l'époque où naît et fleurit une citoyenneté « à l'autre bout de l'âge » : les conseils municipaux d'enfants ou de jeunes). La Fédération va ainsi porter et promouvoir ce mouvement, affirmant haut et fort :

L'action de la FVCS a été fructueuse. Origine oblige, les Conseils des Sages se sont multipliés dans tout l'Ouest et sur l'arc atlantique, mais aussi dans toute la France, où plusieurs centaines de villes sont engagées et construisent une expérience concrète de la participation et de l'action commune entre les citoyens et leurs élus. La Fédération poursuit son militantisme actif avec plus de 60 villes ambassadrices, qui continuent de labourer et ensementer le territoire, prenant appui notamment sur notre congrès annuel : à Saint-Paul-Trois-Châteaux en Rhône-Alpes en 2015, à Amboise en 2016, et en octobre prochain à Montceau-les-Mines pour essaimer dans toute la région Bourgogne-Franche-Comté, nouvelle terre d'exploration et de déploiement pour les Conseils des Sages.

### DES CONSEILS DES SAGES, OUI, MAIS POUR FAIRE QUOI ?

Pour convaincre, rien de tel que les témoignages et les comptes rendus d'expériences, comme en rendent compte nos congrès annuels, ainsi que les rencontres régionales qui se multiplient depuis quelques

années sur tout l'arc atlantique (et que nous souhaitons développer grâce à notre régionalisation qui va prendre effet et commencer de se déployer en 2017). Ou comme notre nouveau site Internet en rendra bientôt compte en valorisant et en illustrant l'action des villes et des Conseils des Sages adhérents.

Honneur à mon tout nouveau premier vice-président, Robert Rochel, Sage à Floirac, près de Bordeaux. Là-bas, le Conseil des Sages s'est impliqué sur un projet d'épicerie solidaire, avec des travaux préparatoires de plus de 18 mois. L'expérience a été tellement enrichissante que neuf sages se sont ensuite engagés comme bénévoles au sein de l'épicerie. Des bénéficiaires sont aussi devenus des bénévoles, d'autres ont retrouvé un emploi, tous ont retrouvé leur dignité et une place dans la société. Floirac a été récompensée pour cette action par le Réseau francophone des Villes Amies des Aînés.

Les Conseils des Sages sont aussi au cœur des évolutions territoriales, comme en témoigne cette action dans la commune de notre responsable administrative (bénévole) de la FVCS, Sage dans la commune nouvelle d'Aubigny-les-Clouzeaux. Une fois la commune nouvelle constituée, s'est posée la question des doublons dans la dénomination des rues et des villages. L'occasion a été belle pour que le Conseil des Sages d'Aubigny (il n'y en avait pas aux Clouzeaux) s'élargisse avec de nouveaux membres sur tout le nouveau territoire et s'empare de cette question. S'en est suivi un gros travail de contact avec les habitants et les riverains, prise en compte des lieux et de leur histoire, échanges inter-sages et inter-communes porteurs d'un lien social et d'un sentiment d'appartenance et d'un avenir partagé. Toutes les propositions des Sages n'ont pas été retenues par le conseil municipal, mais un fort mouvement de rapprochement est enclenché.

Enfin, difficile pour moi de ne pas saluer l'action de mon Conseil des Sages de

Dompiere-sur-Yon, et je suis tout disposé à vous en dire beaucoup plus à son sujet que je ne pourrai le faire dans ces pages. Et pour remercier le réseau des Villes Amies des Aînés, honneur à l'action en direction des personnes âgées. Depuis cinq ans, le Conseil des Sages est le moteur, avec de nombreux élus et d'autres membres de nos instances citoyennes, dans l'action dite des « *Visites de Noël* » auprès des personnes les plus âgées de notre commune : plus de 100 personnes visitées, en 10 jours juste avant Noël. Depuis deux ans, sur proposition des Sages, ce programme est doublé par autant de « *Visites anniversaires* » tout au long de l'année. Et cette année, ce sera le 3<sup>e</sup> volet, avec autant de « *Visites de voisinage* » qui viendront aussi apporter du soleil et de l'attention à nos aînés, et nourrir bien entendu notre action municipale autant que notre sentiment d'être utiles et d'agir juste.

Et les concrétisations des Sages sont dans toute la France à l'image de l'action des villes : dans tous les domaines et auprès de tous les publics. Avec pour plus-values : faire plus, faire avec, faire mieux... tout en produisant de l'intégration, du lien social, de l'inter-génération, de l'utilité sociale, et de la confiance restaurée et éprouvée entre le politique et le citoyen. Bien plus, la masse de l'action conjointe des Sages et des élus, dans toute la France, c'est une formidable base de données et une méthodologie (à formaliser ?) pour une force citoyenne conjuguée à l'action municipale.

Engagés dans l'action, nos Conseils des Sages sont porteurs d'une connaissance fine des besoins de la population et des manières souvent simples et pragmatiques d'y répondre. Ainsi, ils portent une vision « *positive* » du pays et de l'action publique, parfois à l'opposé du discours ambiant sur l'impossibilité ou l'impuissance à agir. Nous réfléchissons à un livre blanc (l'écrivons-nous à plusieurs mains ?).

Pour demain, les enjeux sont nombreux, et la Fédération que je préside va continuer de les porter, de les interroger, avec le vœu de les partager au-delà de ses frontières avec d'autres réseaux comme celui des Villes Amies des Aînés, celui des conseils de jeunes et d'enfants, ou ceux qui émergent au niveau des conseils de développement ou des conseils citoyens.

Comment développer les Conseils des Sages à d'autres échelles territoriales que la commune (regroupements de communes, intercommunalités, département, région...)? Comment enrichir par notre savoir-faire les nouvelles formes de démocratie locale? Comment investir les Sages auprès de ces instances, dans des coopérations à définir avec ces nouvelles structures ouvertes à une citoyenneté active? Comment promouvoir un regard positif sur l'action publique?

Acteurs-promoteurs d'une citoyenneté territoriale intergénérationnelle, les Sages doivent tenter de rendre attractive une formation du citoyen à tous les âges, montrer aux enfants et rappeler aux adultes que l'eau qui coule du robinet, l'électricité qui recharge un portable, ça s'est fait par le travail des hommes et toute une chaîne d'organisation des institutions de la République.

En conclusion de notre dernier et passionnant congrès d'Amboise, en 2016, Jacques Auxiette, fondateur de la Fédération, nous engageait aussi à investir avec nos instances le champ de l'action internationale, et je fais miennes ses propositions : « *Même si on ne s'y intéresse pas, la mondialisation s'intéresse à nous ! En décidant que les communes de France et d'Allemagne pouvaient se jumeler, De Gaulle et Adenauer ont intégré de nouvelles relations au niveau des communes, cellules de base de la démocratie, afin que les jeunes des deux pays ne se rencontrent plus jamais sur les champs de bataille mais puissent fraterniser. Les Sages doivent avoir cette volonté d'ouverture internationale, cette connaissance du monde tel qu'il fonctionne, cette disponibilité humaine et intellectuelle pour voir "ailleurs" .* »

Essayons de rendre possible le souhaitable. Voilà le message que doivent porter les Conseils des Sages, et au-delà toutes les formes de démocratie citoyenne : affirmer une confiance dans l'avenir, une vision, une mobilisation pour consolider, protéger, ici et ailleurs, la belle idée de démocratie ! <

# L'INTERVIEW du RFVAA :

## SAINT-ETIENNE ET LA PARTICIPATION CITOYENNE DES AÎNÉS

### QUELS SONT, SELON VOUS, LES ENJEUX DE LA PARTICIPATION CITOYENNE DES AÎNÉS ?

« Ne plus faire pour mais faire avec » telle est la posture initiale soutenue par les élus municipaux et partagée par les professionnels du secteur gérontologique.

En effet, consciente des évolutions démographiques majeures en cours et à venir, la Ville de Saint-Etienne s'est engagée à favoriser le « bon vieillir » dans notre cité et en a fait un des objectifs prioritaires du plan de mandat.

Afin de répondre à cet objectif ambitieux, il est non seulement indispensable de développer une démarche transversale pour prendre en compte d'une manière pluridisciplinaire les transformations sociales voire sociétales que l'allongement continu de l'espérance de vie induit dans tous les domaines du quotidien (des transports au logement, en passant par la culture et les sports, l'urbanisme ou la santé...) mais aussi d'y associer les personnes concernées.

#### Les enjeux de cette participation citoyenne sont au nombre de trois :

→ **Donner une place aux personnes qui se sentent exclues des processus de décision** locaux alors que ceux-ci sont à proximité et impactent directement leur quotidien. Ce pouvoir d'agir sur son environnement est revendiqué par les seniors et peut être soutenu par l'initiative publique.

→ **Reconnaître l'expertise d'usage des seniors pour améliorer les dispositifs et les adapter** en s'appuyant sur le retour d'expérience. Cela demande de lever certaines réticences : faire reconnaître la légitimité de la parole des usagers face à celle des professionnels et des élus, résoudre le problème de la représentation qui ne doit pas rechercher l'exhaustivité des situations mais s'appuyer sur l'expérience individuelle et celle de l'entourage (famille, amis, voisins) afin de débattre sur les problématiques rencontrées et de proposer des solutions, accepter la remise en cause des pratiques



**Gérard Duplain**

Conseiller technique en gérontologie  
Ville de Saint-Etienne,

par les professionnels pour les adapter aux besoins et attentes des usagers.

→ **Utiliser la participation citoyenne comme un levier pour faire changer le regard porté sur les aînés** par la société et aussi par les aînés eux-mêmes. La valorisation de cet engagement citoyen, associatif ou politique peut faire évoluer les représentations encore très négatives sur la vieillesse, en démontrant la capacité d'agir quel que soit son âge. Cette valorisation des aptitudes individuelles décuplées par le groupe, a des effets sur l'estime de soi, permet la création de nouveaux liens sociaux, renforce le sentiment d'appartenance à un groupe.

#### COMMENT LA MUNICIPALITÉ PEUT-ELLE ENCOURAGER LA PARTICIPATION CITOYENNE DES PLUS ÂGÉS ?

La participation peut être incitée en intégrant son principe aux différents processus existants ou par la création d'instances adéquates.

Au préalable, il est nécessaire d'en fixer les contours pour permettre une expression libre dans un cadre donné, avec des limites clairement annoncées (voire rédigées dans un règlement intérieur comme celui du Conseil consultatif seniors).

Ainsi, la parité homme/femme, la représentation des différentes classes d'âge ou des différents quartiers, la neutralité et la confidentialité sont des principes de fonctionnement incontournables.

Si l'information descendante est un point de départ pour un partage de savoirs de base qui permet le débat, la configuration attendue doit permettre à chacun d'exprimer son avis et d'aller vers la concertation voire la co-construction de projets communs.

Ces obligations s'accompagnent d'éléments explicatifs qui permettent de ne pas créer

des attentes auxquelles l'institution ne pourrait pas répondre. Il y a nécessairement une priorisation des propositions en fonction des contraintes (moyens financiers ou humains, juridiques, administratifs...), des objectifs politiques, de l'adéquation avec les compétences municipales et de l'existence d'un intérêt local à agir. Les règles du jeu sont explicites.

Pour inciter à la participation active en dehors d'instances formelles, il est nécessaire de créer des temps d'échanges et de rencontres des habitants âgés avec les élus. De même, il faut travailler avec le secteur associatif qui a un réel savoir-faire en la matière.

Enfin, la Ville peut valoriser les premières réalisations et en démontrer la faisabilité et la pertinence en communiquant sur ces projets par l'intermédiaire de son journal municipal, de son site internet mais aussi dans le cadre de conférences, colloques ou événements se déroulant sur son territoire.

#### A SAINT-ÉTIENNE, COMMENT LA PARTICIPATION CITOYENNE DES PLUS ÂGÉS SE MANIFESTE-T-ELLE ?

À travers différentes instances :

#### → LE CONSEIL CONSULTATIF DES SENIORS :

Afin d'associer la population âgée aux réflexions conduites par la Ville qui s'engage de manière forte à adapter ses différentes politiques publiques à la transition démographique, une nouvelle instance de démocratie participative a été créée : le Conseil consultatif seniors.

Instance de dialogue, de consultation et de propositions, il est invité à examiner tous les domaines d'intérêt général ayant trait aux seniors et à la vie de la cité (culture, activités physiques, liens inter-génération,

engagement bénévole, prévention-santé, environnement, sécurité, isolement...). Il est composé de trente membres, répartis en trois collèges. Tout d'abord, le collège des seniors réunit dix représentants des personnes âgées, désignés suite à un appel à candidature. Ensuite le collège des personnes qualifiées réunit quant à lui dix personnes de plus de 60 ans désignées par le Maire. Enfin, le collège des établissements d'hébergement et des associations regroupe dix personnes parmi lesquels se trouvent des Présidents de Conseil de la Vie Sociale de résidences pour personnes âgées et des Présidents d'association.

Au cours de sa première année de fonctionnement, le Conseil consultatif seniors a identifié des actions prioritaires au cours de groupes de travail thématiques.

Certaines ont été effectivement mises en œuvre par la municipalité : création d'un Accueil seniors au sein de l'Hôtel de Ville, communication au sein des Conseils de quartier sur la politique gérontologique, mise en place d'un cycle mensuel de conférence de prévention du vieillissement, programmation d'un spectacle lyrique au Zénith. Si le premier bilan est convaincant, il faut souligner que la démarche est en construction. Un temps est nécessaire pour l'appropriation par les personnes du rôle attendu, pour la confirmation de leur motivation à l'action sociale (le sens communautaire) et la distanciation souhaitée par rapport aux problématiques personnelles de chacun. De même, la montée en compétence recherchée doit être accompagnée. Ainsi des interventions d'experts permettent d'approfondir certaines questions et facilitent ensuite l'expression de chacun au cours de débats interactifs.

→ LES COMMISSIONS VIEILLISSEMENT :

A ce jour, des « Commissions vieillissement » existent au sein de sept quartiers stéphanois. Elles ont comme objectif de rapprocher les structures sociales de proximité : centres sociaux, amicales laïques, clubs de 3<sup>ème</sup> âge, Office Stéphanois des Personnes Âgées, structures de maintien à domicile, établissements d'hébergement, services institutionnels (Mairie, Département) pour faire émerger des projets répondant aux besoins des personnes âgées du secteur concerné. Elles associent systématiquement la participation d'habitants âgés des quartiers visés. La capacité d'inventer collectivement est rendue possible grâce au rapprochement des services de différentes institutions et



la création de nouvelles collaborations qui vont stimuler l'innovation. Les compétences des professionnels de l'action gérontologique viennent renforcer l'élaboration des projets imaginés par le groupe.

La participation citoyenne y est très active, les habitants partagent leur propre expérience et celle de leur entourage tout en acquérant des savoirs spécifiques et une connaissance de la déclinaison locale des politiques publiques du vieillissement. Un maillage territorial de proximité est ainsi possible conduisant parfois à la création d'équipe citoyenne (en référence aux orientations promues par l'association MONALISA, Mobilisation Nationale contre l'isolement des Âgés), véritable relais de proximité pour l'action publique.

→ LE LIVING LAB « AUTONOMIE ET BIEN VIEILLIR » DU GÉRONTOPOLE AUVERGNE RHÔNE-ALPES :

La Ville de Saint-Etienne et ses partenaires (Université, CHU, Mutualité française, CARMi) réunissent leurs efforts et leurs expertises autour du Gérontopôle Auvergne Rhône-Alpes pour créer un véritable centre de ressources et d'innovation en faveur du bien vieillir.

C'est en ce sens que le Gérontopôle a choisi de concevoir grâce à un partenariat étroit avec la Cité du design un Living Lab de l'autonomie et du bien vieillir, aux fins d'accélérer sur le territoire, la création de valeur et structurer les relations entre la recherche, la sphère socio-économique et la sphère du soin autour des besoins des citoyens.

Le modèle Living Lab représente une métho-

dologie d'innovation partenariale portée par les bénéficiaires et dont la popularité ne cesse de croître à l'échelle internationale. Sa méthodologie se distingue d'abord par la participation active des usagers dès les premières phases de conception de nouveaux produits ou services, par l'expérimentation en condition réelle, et s'inscrit toujours dans un écosystème d'acteurs PPP (Public-Privé-Personne).

Le Living Lab « Autonomie et Bien vieillir », représente donc un véritable espace de co-conception participative, regroupant des citoyens, des pouvoirs publics, des entreprises, des opérateurs de l'accompagnement du vieillissement, des designers, des médecins ou encore des chercheurs.

Le Living Lab de l'autonomie et du bien vieillir apparaît donc comme une solution pour adapter efficacement les services, les infrastructures et les modèles d'organisation afin qu'ils soient appropriables par tous et en particulier par nos aînés.

Les objectifs sont de permettre de concevoir, développer et produire des services et produits innovants en plaçant l'utilisateur au cœur du dispositif afin de répondre à des attentes et des besoins réels.

QUELS SONT LES ACTIONS ET PROJETS CONCRETS EXISTANT À SAINT-ÉTIENNE SUR CETTE THÉMATIQUE ?

→ CHAIRES CONVIVIALES :

A l'initiative d'une habitante âgée et avec l'accompagnement de la Ville, des Centres sociaux et de différentes associations, un groupe de parole réunissant des personnes âgées souffrant de solitude a été créé en

2012. Ces personnes, revendiquant leur citoyenneté et profitant de la Biennale du Design 2013, ont fait part de leur situation d'isolement, particulièrement importante pendant la période estivale. Elles regrettaient le temps où des chaises étaient disponibles dans les jardins publics, qu'on pouvait déplacer en fonction de l'ombre ou de groupes d'amis avec qui discuter. Suite à cette demande, la Ville avec la Cité du design et une entreprise locale, ont mis à disposition des structures sociales de proximité, durant l'été 2013, des chaises au sein de différents quartiers stéphanois, afin de créer des espaces extérieurs de rencontre dédiés aux seniors et ouverts aux habitants et enfants du quartier.

Via ce projet, la Ville démontre sa volonté de lutter contre l'isolement et de favoriser les liens intergénérationnels en alliant la tradition (se retrouver comme autrefois en cercles de conversation dans les quartiers) et la modernité (Saint-Etienne Ville UNESCO créative de design). Elle donne aux personnes âgées une position citoyenne, en leur permettant d'être associées aux projets d'aménagement urbain et en leur donnant la possibilité de se réappropriier l'espace public.

Le vieillissement actif s'en trouve favorisé par une participation à toutes les étapes du projet : idée initiale, mise en œuvre par des seniors bénévoles, évaluation, participation à un groupe de réflexion avec designers et entreprises, proposition d'actions nouvelles...

### → POINT INFO SENIORS DU SOLEIL :

Partant du constat de la difficulté rencontrée par les personnes âgées pour accéder aux informations pouvant les concerner -celles-ci relevant de nombreux interlocuteurs différents- des bénévoles aidés par des professionnels ont décidé de créer un Point Info Seniors. Ce projet porté par la Maison de quartier du Soleil a été co-construit par les membres de la Commission vieillissement de ce secteur.

En proposant une permanence hebdomadaire, il s'agit de pouvoir apporter aux habitants âgés du quartier une première réponse à leurs interrogations concernant des problématiques diverses comme : les transports, les aides au maintien à domicile, les presta-

tions sociales, l'amélioration du logement, les démarches pour entrer dans une structure d'hébergement ou encore les activités de loisirs adaptés... Ce premier niveau d'information sera complété si nécessaire en adressant la personne vers le service concerné et en assurant la mise en relation.

Ce projet relève d'une initiative citoyenne : des seniors mettent à disposition leurs compétences et leur temps disponible au service d'autres seniors plus fragilisés. Le travail d'élaboration de cette opération s'est fait dans un cadre partenarial : la Ville de Saint-Etienne, les professionnels de la Maison Loire Autonomie du Département de la Loire, les structures de maintien à domicile ont apporté la documentation nécessaire et se sont engagés pour désigner un interlocuteur privilégié pour répondre aux sollicitations du Point Info Seniors. La contribution de la Maison de quartier est essentielle, elle apporte son soutien logistique et organisationnel. Enfin, proximité et écoute attentive que peuvent assurer les bénévoles, sont complémentaires aux rôles des services sociaux et administratifs des collectivités publiques.

### → GROUPES DE PAROLE PASS'AGE ET ATELIER D'ÉCRITURE :

Ancrée dans le tissu social des quartiers desservis (Centre social de Beaulieu, Amicale laïque Chapelon), animés par une bénévole âgée, psychologue et psychanalyste de formation, ces groupes ont pour objectif de « réunir des personnes isolées, pleines de ressources et qui en doutent, alors que nous les attendons pour partager l'action, la réflexion ». Par l'instauration de ces groupes de parole qui se réunissent chaque semaine, il s'agit de mobiliser un réseau de potentialités construit avec les personnes âgées elles-mêmes. Le cadre posé permet l'expression libre des participants et leur ressenti personnel quant à leur vécu actuel. La place de chacun au sein de sa famille ou de sa com-

munauté de vie est abordée comme celle au sein de la société. L'écoute partagée des souffrances et émotions de chacun devient peu à peu une force motrice rendant possible la construction d'un projet collectif. A côté de l'exemple déjà cité des « Chaises conviviales », on peut évoquer également l'écriture d'un livre souhaité par les participants du groupe de parole. « *Histoires de Pass'Âge* » est un recueil de textes, « *ouvrage de dames, patchwork cousu à vingt-deux mains, rapiécé, ravaudé au fil des jours... Miroir du passé et du présent...* ». Les écrits prennent tour à tour la forme de souvenirs vécus, d'anecdotes d'hier ou d'aujourd'hui, de réflexions sur la vieillesse et la citoyenneté. Ce que vieillir veut dire... Ce projet éditorial a poussé le groupe à se métamorphoser en association Regain qui n'a d'autre ambition que de poursuivre une activité d'écriture.

### → VOISINS BIENVEILLANTS :

Ce projet est porté par un collectif d'acteurs qui partage un objectif commun : la structuration d'un réseau de solidarité de voisinage. Ces habitants du quartier du Crêt de Roc accompagnés par l'Amical laïque s'engagent à porter un regard bienveillant sur leurs voisins fragilisés par l'avancée en âge, l'isolement ou la maladie et à apporter ponctuellement leur aide pour la réalisation de menus services.

En cas de difficultés constatées et persistantes, un relais vers les services sociaux ou sanitaires compétents peut-être assuré. Ces voisins bienveillants connaissent l'organisation locale proposée par la Mairie, la Maison Loire Autonomie, le Centre Hospitalier... car l'ensemble des partenaires a été associé à cette initiative citoyenne. <



# Le Conseil des Seniors à **BLAGNAC**

BLAGNAC  
Ville Amie des Aînés depuis 05-2015  
Blagnac (31)

## OBJECTIFS

Encourager la participation et l'implication des aînés dans leur ville. Être force de proposition. Assurer une veille sociale en relayant l'expression des attentes et des besoins de ce public.

## PRATIQUE

Déterminer le rôle et les missions de l'instance participative. Procéder à une élection et à une désignation des membres. Définir des commissions thématiques. Proposer des séances de travail régulières.



## AGIR POUR LA VILLE

En décembre 2014, la ville de Blagnac a procédé au renouvellement de son Conseil des Seniors, une instance consultative permettant le débat et la réflexion, autour de différentes thématiques. La formation de ce Conseil provient d'une volonté municipale, celle de créer des instances participatives. Un service de démocratie participative a d'ailleurs été spécialement constitué pour coordonner et gérer notamment les détails administratifs des différents dispositifs mis en place. Cette instance a pour objectifs de mener des réflexions, être force de proposition et assurer une veille sociale en transmettant les besoins et les attentes des personnes âgées.

## LES MEMBRES

Le Conseil des Seniors se compose de trente membres, âgés de 60 ans et plus, élus pour la durée du mandat municipal. Dix membres ont été élus par les seniors de la ville, dix autres ont été désignés par tirage au sort et enfin, dix ont été nommés par le Maire.

En amont, une campagne d'information a été réalisée pour annoncer le renouvellement de cette instance et permettre au seniors blagnacais, de plus de 60 ans, de présenter leur candidature. L'élection des membres s'est effectuée lors d'une assemblée générale ouverte aux habitants.

La présidence du Conseil est assurée par l'adjointe déléguée aux seniors qui est membre de droit. La fonction du président délégué, quant à elle, est assurée par un membre élu lors de la première assemblée plénière par l'ensemble des membres du Conseil.

Lors de cette première assemblée, sont également désignés les membres du bureau composé de l'adjointe déléguée aux seniors, le président délégué, deux vice-présidents, un secrétaire général et un secrétaire général adjoint.

## FONCTIONNEMENT

Concernant le fonctionnement de cette instance participative, des axes de travail sont définis en fonction des priorités de la ville et des

attentes des seniors. Lors du renouvellement du Conseil des Seniors, trois commissions ont ainsi été constituées : Habitat ; Information et communication ; Vivre ensemble. Les membres peuvent participer aux trois commissions s'ils le souhaitent, en fonction de leurs intérêts. Des partenaires et professionnels peuvent intervenir en commission selon leurs compétences et les points qui sont inscrits à l'ordre du jour. Le département de démocratie participative est toujours présent pour aiguiller les propos sur la faisabilité des attentes et des projets exprimés.

Les commissions se réunissent une fois par mois et le Conseil des Seniors se réunit une fois par trimestre en séances plénières, tenues conjointement par l'adjointe déléguée aux seniors et le Président délégué. Des salles municipales sont mises à disposition ainsi que les locaux de la Maison des Aînés. Des comptes rendus sont rédigés à chaque séance et rendus publics aux habitants afin qu'ils puissent suivre les avancées du Conseil.

## PROJETS CONCRETS

Depuis le renouvellement de l'instance consultative, une dynamique importante est présente au sein du Conseil. Les seniors souhaitent s'impliquer davantage dans la politique de la ville et essayer de faire avancer concrètement les choses. Des projets sont déjà en cours de lancement, comme par exemple « *l'îlot autonomie* » (appartements pour seniors et laboratoire de recherche pour détecter le commencement du manque d'autonomie) avec la commission « *Habitat, en lien* » avec la Maison Intelligente de L'IUT de Blagnac et le Gérontopole. Dans la thématique du « *Vivre ensemble* », un travail intergénérationnel est déjà engagé avec des lycéens de Blagnac. Enfin, grâce au travail mené au cours de la commission « *Information et communication* », un guide à destination des seniors, qui jusqu'alors n'existait pas, est en cours d'élaboration. Ce dernier se veut utile et pratique, tous les dispositifs dédiés aux seniors et les informations les concernant y seront répertoriés. <

# L'OBSERVATOIRE DE L'ÂGE :

## Améliorer la Ville Ensemble

DIJON  
 Ville Amie des Aînés depuis 06-2009  
 DIJON (21)

### OBJECTIFS

Obtenir un regard croisé sur la ville. Encourager le rôle d'ambassadeur de proximité afin d'accroître le sentiment d'appartenance des aînés à leur ville. Être force de proposition pour le Maire.

### PRATIQUE

Déterminer les objectifs de l'instance participative. Définir la composition des collèges. Proposer des réunions régulières autour des thématiques choisies.

Coût : inclus dans le fonctionnement des services.



### PERMETTRE AUX HABITANTS DE PARLER DE LEUR VILLE

Dès lors que Dijon est devenue Dijon Ville Amie des Aînés (DIVAA), la Ville a souhaité mettre en place une instance spécifique afin de porter de manière forte l'aspect participatif de la démarche. L'objectif de cette instance était de permettre une réflexion commune et de coordonner les bonnes idées qui émergent à la fois des dijonnais et des professionnels travaillant en lien avec la municipalité. Pour cela, les participants doivent pouvoir donner leur avis, proposer des projets concrets et contribuer à l'efficacité de leur mise en œuvre.

Le 13 septembre 2012, environ un an après le début de la réflexion, a eu lieu le lancement de l'Observatoire de l'âge en présence de Michèle Delaunay.

### CROISER LES REGARDS

Rapidement, le Maire a évoqué son souhait de voir naître différents collèges au sein de l'Observatoire afin que soient associés des habitants, des élus mais également des professionnels ou encore des chercheurs. Cinq collèges composent l'Observatoire de l'âge. Le premier est un collège d'habitants, sans distinction d'âge. Ceux-ci ont été « recrutés » via un appel à candidature paru dans les journaux municipaux, sur Internet et grâce à un courrier adressé personnellement aux 300 dijonnais ayant participé aux ateliers participatifs. 20 titulaires et 20 suppléants ont ensuite été tirés au sort parmi les candidats. Les aînés ont ainsi l'opportunité de s'exprimer en tant qu'experts d'usage au sein d'une instance participative où règne une réelle équité dans le rôle et la place

de chacun, sans hiérarchie dans l'organisation des collèges. Il est également très intéressant de mélanger les âges puisque cela permet d'éviter d'opposer les demandes et attentes de chacun mais bien de les rendre complémentaires.

Le second est un collège de sept élus issus de délégations variées et nommés directement par le Maire. La transversalité des délégations de ces élus était primordiale à Dijon : personnes âgées mais aussi animation de la ville, circulation ou encore démocratie participative. Le fait que des élus fassent pleinement partie de ce dispositif illustre un engagement qui oblige naturellement à des résultats et permet d'assurer l'aboutissement concret d'un certain nombre de projets.

Le troisième est un collège de cinq représentants d'associations de retraités : association de loisirs pour seniors dijonnais, associations syndicales de retraités, association engagée dans le domaine du vieillissement. L'intérêt majeur de ce collège est de permettre le croisement de différentes instances qui évoluent sur des territoires en partie identiques.

Le quatrième collège est composé de cinq institutionnels. Ce collège montre concrètement le désir qu'est celui de la municipalité de pouvoir mettre en œuvre une politique commune sur le territoire, en accord avec les actions entreprises par ses partenaires.

Enfin, le cinquième collège est composé de dix experts, à la fois professionnels et universitaires qui apportent un regard complémentaire sur la ville et les projets à entreprendre.



Réunion de l'Observatoire de l'âge en septembre 2012

### FAIRE VIVRE L'OBSERVATOIRE

L'Observatoire s'est avant tout rassemblé dans le cadre d'une réunion plénière. Celle-ci a été l'occasion de diffuser les résultats du diagnostic territorial réalisé par la ville et, ainsi, de permettre à tous les membres de l'Observatoire d'engager des travaux en toute connaissance de la situation dijonnaise.

Par la suite, chacun des collèges s'est réuni pour créer un Bureau visant à faire le lien entre l'Observatoire et la municipalité. D'autre part, des axes à aborder en priorité ont été choisis par les membres. Ces thèmes pouvaient être de deux types : soit ils étaient liés à l'un des quatre axes principaux définis par le Maire, soit ils concernaient des thèmes qui nécessitaient une évolution rapide. Trois groupes de travail ont ainsi été constitués : Transports et déplacements ; Participation sociale et loisirs ; Information et communication. A Dijon, l'animation du premier mandat de l'Observatoire de l'âge a été confiée à l'OPAD, ce qui constitue un symbole fort. En effet, l'association de loisirs pour les seniors dijonnais apparaissait dans les quatre axes forts initiés par le Maire et avait alors pour mission d'encourager la citoyenneté des retraités dijonnais.

L'animation d'un dispositif tel que l'Observatoire de l'âge doit être adapté à plusieurs contraintes. En premier lieu, il est nécessaire de tenir compte de la diversité des acteurs (centres d'intérêt divergents, perception théorique ou pratique différentes pour tous les acteurs...). Il est également nécessaire de situer les enjeux dans la durée, dans le sens de l'intérêt général et non des intérêts personnels grâce à une méthodologie d'animation de gestion de projet.

### DES ABOUTISSEMENTS QUI DONNENT DU SENS

A l'issue de cette réflexion croisée, des projets communs ont été mis en œuvre : la mise en place d'un nouveau guide des seniors ou encore l'ouverture en week-end du Café des seniors par exemple. Les membres de l'Observatoire ont, pour la majorité, conscience d'avoir fait évoluer ensemble la ville. Ceci a été particulièrement visible lorsqu'il leur a été demandé d'expliquer leur rôle à la presse ou à des étudiants en formation. L'Observatoire semble en effet leur avoir permis de se saisir de la démarche, de l'avoir fait leur. C'est ainsi qu'ils sont devenus de réels ambassadeurs de Dijon Ville Amie des Aînés.

Le premier mandat de l'Observatoire de l'âge s'est achevé en octobre 2014. Le Conseil Municipal a renouvelé fin 2014 l'Observatoire de l'âge par délibération. Le prochain mandat évoluera sur quelques points en fonction des retours qui ont été faits de part et d'autre. Par exemple, dans le collège des habitants, cinq postes seront désormais réservés à des habitants issus du premier mandat. De même, le nombre d'élus augmentera de façon à mieux recouper les différentes thématiques. Enfin, l'Observatoire de l'âge sera désormais ouvert à des représentants de services municipaux et de l'agglomération afin de permettre un suivi plus régulier de la dynamique DIVAA. <



Clôture du premier mandat de l'Observatoire de l'âge en octobre 2014

# Le CONSEIL DES SENIORS MESSINS : Place aux aînés !

METZ  
Ville Amie des Aînés depuis 11-2012  
METZ (57)

## OBJECTIFS

Offrir aux retraités la possibilité de partager leurs compétences, leur expérience et leur disponibilité pour contribuer à l'amélioration de la qualité de la ville.

## PRATIQUE

Créer une instance participative dédiée aux aînés. Définir un règlement intérieur. Procéder au recrutement des membres et à un tirage au sort dirigé. Composer des commissions et leur attribuer des problématiques de travail. Définir un animateur par commission. Organiser des réunions plénières régulières.

Coût : inclus dans le fonctionnement des services (logistique - temps de travail des salariés municipaux).



## UNE INSTANCE PARTICIPATIVE DÉDIÉE AUX AÎNÉS

La création d'un Conseil des Seniors à Metz a été annoncée en novembre 2012 à l'occasion des Assises Seniors. Il s'agit d'un nouvel outil de démocratie participative présidé par le Maire, permettant entre autres de concrétiser l'aspect participatif de la démarche Villes Amies des Aînés.

Dès décembre 2012, un appel à candidature a été publié dans la presse locale. Celui-ci invitait les messins de plus de 65 ans à intégrer le Conseil des Seniors. Pendant un mois, ceux-ci ont eu l'occasion de se porter candidats par courrier ou par mail, à condition de respecter les critères décrits dans le règlement du Conseil des Seniors : avoir 65 ans ou plus, résider au sein même de la ville, ne pas être membre d'une autre instance participative ou encore ne pas être un élu. Il est également précisé que deux conjoints ne peuvent siéger ensemble.

Afin de permettre une représentativité satisfaisante et de pallier à un possible défaut d'assiduité, il a été décidé que l'instance serait composée de 30 membres. 47 messins se sont portés candidats. Afin de réduire ce nombre, un tirage au sort dirigé a été entrepris dans le but de favoriser d'une part la parité et d'autre part la représentativité des différents quartiers de la ville.

Les membres ont été nommés pour trois ans mais le règlement stipule également que les participants seraient renouvelés à chaque échéance municipale. C'est pour cette raison que le premier Conseil des Seniors messin a duré un peu moins de trois ans.

Les membres du Conseil des Seniors sont soumis à une obligation de réserve et s'engagent à une présence régulière.

L'Assemblée plénière du Conseil des Seniors est présidée par le Maire. Elle fixe les thèmes de travail des commissions et valide leurs rapports.

Ainsi le Conseil des Seniors intervient :

- à la demande de la Municipalité et avec l'accord de l'assemblée plénière
- à la demande de l'assemblée plénière et avec l'accord de la Municipalité

## TROIS COMMISSIONS DE TRAVAIL

Le CCAS a fait le choix de créer trois commissions de travail au sein de cette instance. Celles-ci ont été annoncées en séance plénière et les participants ont pu s'inscrire dans l'une de ces commissions grâce à une liste qui a circulé dans les rangs. Chaque commission devait regrouper dix participants, ce qui a constitué une difficulté puisque les dernières personnes à s'inscrire n'avaient pas toujours le choix. Cette contrainte a été atténuée par le fait que chaque commission avait la possibilité de s'intéresser à des thématiques suffisamment larges pour attiser l'intérêt du plus grand nombre.

Par exemple, la municipalité a demandé à la commission « *Cadre de vie* » de travailler à la question « *Comment créer des parcours piétonniers urbains adaptés ?* ». La commission « *Accompagnement solidaire* » a été mobilisée autour du thème « *Quel réseau de voisinage mettre en place en complémentarité du réseau collaboratif* ».

de solidarité ? ». Enfin, la commission « *Vie active* » a travaillé sur la thématique de « *l'accueil et l'intégration des nouveaux seniors (nouveaux habitants retraités s'installant à Metz ou nouveaux retraités messins)* ».

### UNE DYNAMIQUE PARTICIPATIVE

Pour chaque commission, un animateur et un animateur adjoint ont été désignés. Chaque participant pouvait se porter candidat. Les membres ont ensuite voté à bulletin secret pour la désignation. L'animateur a pour mission de coordonner le travail de sa commission sur le thème qui lui a été confié par l'assemblée plénière. Il doit également rédiger et présenter le rapport final à l'assemblée plénière.

Les commissions du Conseil des Seniors messins ont été laissées maîtres de leur organisation. Elles ont pu se réunir au gré de leurs besoins avec le soutien logistique du CCAS. Elles étaient également libres de décider d'un ordre du jour.

À plusieurs reprises, des acteurs extérieurs sont intervenus au sein des commissions. Ces professionnels ont été invités à informer les participants sur ce qui existait déjà dans les champs de travail de chaque commission.

### UNE FORCE DE PROPOSITION POUR LA MUNICIPALITÉ

Au terme de chaque rencontre, les commissions transmettent un compte-rendu au CCAS. Les demandes émises par les commissions sont ensuite redirigées vers le service de démocratie participative. Ce service permet de centraliser les demandes des divers

instances participatives (conseil municipal des enfants, conseils de quartiers...). L'objectif, ici, est d'éviter de doubler ou d'opposer les demandes de ces différentes instances. Un retour était également attendu des services techniques, en particulier sur des questions de faisabilité.

Bien sûr, toutes les demandes émises au sein du Conseil des Seniors n'ont pas abouti. Néanmoins, un certain nombre d'actions concrètes ont été mises en œuvre suite au travail des participants. À titre d'exemple, des représentants du Conseil des Seniors sont maintenant présents lors de la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants. Ceci leur permet, entre autres, d'offrir un Guide des Seniors aux nouveaux aînés arrivant dans la ville.

Un projet d'affiche a également été mis en œuvre afin d'informer les messins sur l'existence du Conseil des Seniors.

Enfin, des améliorations ont été réalisées sur un parcours piétonnier reliant un quartier de Metz au centre-ville. S'il ne s'agit pas toujours de réalisations de grande ampleur, il est toutefois nécessaire de souligner que les idées apportées lors des commissions de travail du Conseil des Seniors conservent, à termes, une possibilité d'aboutir.

### DES PERSPECTIVES POUR L'AVENIR

Le Conseil des Seniors a été renouvelé en 2015. À la lumière du fonctionnement de la première assemblée, il est apparu intéressant de mettre à profit l'expérience d'usage des seniors au bénéfice de la démarche « *Villes Amies des Aînés* » et d'ouvrir le Conseil aux seniors dès 60 ans. <



# LE CONSEIL DES SAGES DE FLOIRAC

FLOIRAC  
Ville Amie des Aînés depuis 04-2015  
Floirac (33)

## OBJECTIFS

Être force d'étude et de proposition. Impliquer les seniors dans la vie locale en leur permettant d'être membre d'une instance participative. Offrir la possibilité aux sages de prodiguer des conseils grâce à leurs compétences et leurs expériences en contribuant à la réalisation de projets concrets.

## PRATIQUE

Créer une instance participative dédiée aux personnes de 55 ans et plus. Définir un règlement intérieur. Réaliser une communication pour un appel à candidature. Procéder à une élection des membres. Créer des groupes de travail. Assurer le suivi et la coordination de l'instance participative par un chargé de mission.



## UNE INSTANCE PARTICIPATIVE

Depuis novembre 2010, la Ville de Floirac a décidé d'encourager la participation active des seniors à la vie locale, en créant son propre Conseil des Sages. Cette instance de démocratie participative, à l'initiative du Maire, répond à une attente particulière des seniors, celle de vouloir s'engager au sein de leur collectivité en se rendant utiles. Ce conseil a pour finalités, d'une part, de permettre aux citoyens de s'impliquer davantage dans la vie collective de la municipalité, mais aussi de faciliter les échanges avec les élus et de prendre part aux réflexions sur la réalisation concrète de projets.

## LE CONSEIL DES SAGES

Le conseil est constitué de trente-trois membres, soit le même nombre que celui des conseillers municipaux. Les sages sont désignés durant la période du mandat municipal. Il se compose d'un bureau dont la présidence est assurée par le Maire de Floirac. Deux élues référentes ont été nommées, l'adjointe déléguée à la Politique des solidarités et à la Petite enfance et l'adjointe déléguée au Sport, à la Jeunesse et à la Citoyenneté, à la Politique de la ville et à la Démocratie participative. La coordination du dispositif est gérée par un chargé de mission, ce dernier a pour objectif d'assurer la mise en place et le suivi du conseil. Une personne référente est également nommée au sein du conseil pour faire le lien, en particulier, avec le chargé de mission.

## CONDITIONS ET MODALITÉS D'ADHÉSION

Les critères pour faire partie de cette instance sont avant tout de résider dans la commune, avoir au minimum 55 ans et être dégagé de toute obligation professionnelle.

Pour procéder à l'élection des membres du Conseil des Sages, un appel à candidature a été lancé par voie de presse, sur le site Internet de la ville, à l'aide de flyers et d'affiches apposées dans les lieux publics. Une fois la communication réalisée, les habitants souhaitant postuler ont dû envoyer une lettre de candidature à l'attention du Maire. Après réception des courriers, le chargé de mission a reçu individuellement les postulants pour ensuite faire valider les candidatures auprès du Maire. Aujourd'hui, c'est d'abord la personne référente du Conseil des Sages qui reçoit les candidats pour leur expliquer le fonctionnement de l'instance avant qu'ils ne rencontrent le chargé de mission.

Après que les membres ont été élus, des temps de formation et d'accompagnement ont été créés par le chargé de mission pour les soutenir dans leur démarche réflexive afin de rédiger des rapports et de les aider à mettre en place des préconisations.

## FONCTIONNEMENT

Trois possibilités s'offrent aux membres du Conseil des Sages pour aider concrètement le Conseil Municipal et la ville dans ces projets : le Maire rédige chaque année des lettres de mission pour solliciter le conseil ; les membres choisissent des projets qui

leur semblent importants à concrétiser ; le Conseil des Sages travaille sur la thématique définie par la Fédération Nationale du Conseil de Sages dont il est membre du Bureau. Chaque année, les membres doivent rendre un rapport avec des préconisations. En 2013, par exemple, deux missions ont été confiées par le Maire : celles de créer une épicerie solidaire et celle de lutter contre le frelon asiatique (projet concrétisé par la création d'une association). En 2014, les missions étaient : la création d'une équipe citoyenne, trouver de nouveaux moyens de communication et proposer des solutions pour lutter contre l'isolement des personnes âgées. Le Conseil des Sages se réunit en plénière une fois en début d'année. Durant celle-ci, le Maire confie ses missions. Il se rassemble également en fin d'année et c'est à cette occasion que les membres doivent rendre compte de leurs travaux. Tous les trois mois, des rencontres sont organisées avec les élues référentes et, chaque semaine, les membres se réunissent par groupe de travail. Un premier groupe travaille pour la Fédération Nationale, un deuxième pour les journées régionales et les autres sont constitués en fonction des missions proposées par le Maire.

## DES SAGES SATISFAITS

Pour évaluer le fonctionnement du Conseil des Sages, une étude qualitative a été réalisée afin de recueillir des informations à partir du vécu des membres. Un questionnaire a été envoyé par mail à l'ensemble des membres du Conseil des Sages. Cette enquête révèle une entière satisfaction de la part des membres par rapport au fonctionnement du dispositif. Celui-ci répond à plusieurs de leurs attentes comme par exemple la réalisation d'actions concrètes au sein de leur collectivité, l'implication réelle dans la vie locale et la rencontre de personnes motivées. Des pistes d'améliorations ont aussi été mentionnées pour faire évoluer le Conseil des Sages afin d'encourager la dynamique qui l'entoure et qu'il soit toujours plus efficace. <



# Le conseil des aînés de LIMONEST

LIMONEST  
Ville Amie des Aînés depuis 05-2011  
LIMONEST (69)

## OBJECTIFS

Créer une instance de consultation et de concertation sur tous les domaines de la commune. Relayer les besoins des seniors Encourager la participation des seniors dans la vie locale.

## PRATIQUE

Créer une instance de dix habitants de plus de 65 ans désignés pour la durée du mandat municipal. Réaliser un flyer pour diffuser l'appel à candidature. Organiser des groupes de travail autonomes. Mettre à disposition une salle à la mairie afin que les groupes puissent se réunir pour travailler sur un projet. Planifier des réunions du conseil des aînés chaque trimestre.

## LES HABITANTS ÂGÉS : UNE RESSOURCE POUR LA COMMUNE

Lors de la nouvelle mandature, la commune de Limonest a lancé un appel à candidature pour créer un nouveau conseil des aînés. L'objectif était alors de pouvoir échanger et réfléchir avec ces derniers autour de différentes thématiques. L'expérience, la disponibilité et l'envie de se sentir utile dans la société étaient alors autant de ressources dont la municipalité souhaitait bénéficier. Pour pouvoir candidater, il était nécessaire de répondre à un certain nombre de critères : résider à Limonest, être âgé d'au moins 65 ans et être dégagé de toute obligation professionnelle.

Cet appel à candidature a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitants limonois, avec le bulletin municipal. Il a également été mis en ligne sur le site internet et diffusé via les panneaux lumineux. Un bulletin de réponse était par ailleurs annexé au flyer et une boîte était déposée à la mairie pour réceptionner les candidatures.

Le conseil des aînés de Limonest comprend dix membres seniors ainsi que quatre élus de la commission « affaires sociales ». Il est présidé par l'adjointe aux affaires sociales et à la solidarité.

## DES RETRAITÉS ENGAGÉS DANS UNE DÉMARCHÉ DE CO-CONSTRUCTION

Pour faire fonctionner le Conseil des aînés, trois groupes de travail se sont constitués : le groupe « projets intergénérationnels », le groupe « animation seniors » et le groupe « aménagement du

territoire ». Chacun d'entre eux a constitué une réelle force de réflexion et de proposition au cours des dernières années et a pu être consulté lors de la mise en œuvre de nouveaux projets par la municipalité.

Un groupe a par exemple été impliqué lors de la construction de la résidence « La Note Bleue » comprenant des logements adaptés pour les seniors. Dans ce cadre, certaines propositions visant à améliorer la qualité de vie des plus âgés ont pu être adoptées. Le groupe « projets intergénérationnels » a préparé, avec les enfants des écoles et en partenariat avec la maison de retraite, une conférence sur un peintre sculpteur limonois « Charles Machet », à la suite de quoi un voyage a été organisé à Cerdon, lieu où est édifié

un monument de la résistance réalisé par l'artiste. D'autre part, le groupe a aussi participé à la mise en place de repas intergénérationnels au restaurant scolaire. Enfin, le groupe intergénérationnel a été sollicité par Voisin-Age et par le conservatoire afin de faire écho de leur action « *On connaît la chanson* » qui vise à créer des liens intergénérationnels au travers de la musique.

Le second groupe de travail, le *groupe « animation senior »*, est impliqué dans tous les projets d'animation de la commune à destination des seniors : construction du programme de la Semaine Bleue, activités de prévention, organisation de temps d'échanges, etc. Il est également à l'origine d'une nouvelle action intitulée Pause-Café, visant à lutter contre l'isolement.

Enfin, le groupe « *aménagement du territoire* » a pour mission

de repérer les zones du village où la sécurité ou la qualité de vie peuvent être améliorées (positionnement de bancs ou de rampes d'accès, passages piétons...). Pour y parvenir, un système de « *fiches de signalement* » a été créé afin de faire remonter les demandes aux services ou organismes concernés (espaces verts, Lyon Métropole Habitat...). Le groupe participe également aux réflexions sur le fleurissement du village ou encore aux projets de nouvelles installations de types Physioparc et jardins partagés.

Ces trois groupes de travail sont évolutifs afin de s'adapter aux besoins. Un nouveau groupe vient d'ailleurs de se former pour travailler sur un projet « *mobilité* ». Une enquête est en cours de réalisation afin de recenser les besoins et les souhaits des seniors en matière d'aide aux déplacements. <



# Les RENDEZ-VOUS DE L'ÂGE :

## Une rencontre citoyenne dédiée aux aînés

BESANÇON

Ville amie des aînés depuis 09-2011

BESANÇON (25)

### OBJECTIFS

Proposer aux aînés une journée de conférences et d'échanges autour d'une thématique donnée. Leur permettre de réfléchir autour d'un thème de société.

### PRATIQUE

Définir un thème pour l'édition à venir. Former un comité de pilotage chargé de la construction d'un programme et du choix des intervenants. Planifier l'organisation logistique de la rencontre. Évaluer la journée à l'aide de questionnaires de satisfaction.

Coût : un partenariat financier est engagé avec REUNICA et la CARSAT



### UN ÉVÈNEMENT ANNUEL ORGANISÉ AVEC ET POUR LES AÎNÉS

La première édition des Rendez-Vous de l'Âge de Besançon a eu lieu en 2001, suite à une proposition faite par le Conseil des Sages de la ville. L'objectif était alors d'organiser pour les habitants les plus âgés un débat citoyen sur un thème de société. Du fait du succès rencontré, les Rendez-Vous de l'Âge ont été reconduits chaque année depuis leur création, traditionnellement au cours du mois de novembre.

Cette journée de rencontres et d'échanges est ouverte à tous les habitants de plus de 62 ans domiciliés à Besançon. Via les listes



électorales, un courrier d'invitation leur est envoyé pour permettre de profiter gratuitement de la journée, repas du midi inclus. La Ville de Besançon compte environ 23 000 habitants âgés de plus de 60 ans. Chaque année, entre 8 et 10 % de ceux-ci répondent positivement à l'invitation. Les Rendez-Vous de l'Âge bisontins réunissent donc environ 2 000 personnes par an.

### UNE ORGANISATION CONSIDÉRABLE ET MINUTIEUSE

Le thème de la rencontre à venir est défini en fonction des questionnaires de satisfaction retournés à l'occasion de l'édition précédente. En effet, chaque année, il est proposé aux aînés bisontins de se faire force de propositions et de partager leurs idées pour le thème de l'année suivante. Divers thèmes se sont succédé au fil des années : S'engager, Participer, Transmettre (2005), Plaisirs, Plaisirs (2007), Oser (2009), Flâneries bisontines (2011), Femmes, Femmes (2014)...

Un comité de pilotage se réunit généralement à trois reprises entre février et novembre de chaque année afin de travailler à l'organisation de cette journée. Le comité est composé d'élus de la Ville, de professionnels du CCAS mais également de représentants du Conseil des Sages ou de clubs du troisième âge et enfin de représentants d'associations partenaires.

La période allant de février à juin est consacrée à l'élaboration du programme de la journée ainsi qu'à la recherche d'intervenants, ce qui s'avère plus ou moins fastidieux en fonction des thèmes.

L'un des atouts des Rendez-Vous de l'Âge tient en effet dans la qualité de ces intervenants et sur le niveau élevé de la réflexion proposée. Il s'agit là d'un signe de reconnaissance et de respect à l'égard des âgés bisontins qui participent à cette journée.

Une fois le programme achevé, un travail important reste à entreprendre avant le mois de novembre concernant les aspects logistiques de la rencontre.

### LE JOUR J

Les Rendez-Vous de l'Âge, malgré les spécificités propres à chaque édition, se déroulent toujours selon une même trame : une conférence plénière, un spectacle, des ateliers et un épisode artistique pour achever la journée.

Des aînés du Conseil des Sages et des étudiants du Lycée Condé sont chargés d'accueillir les participants, de leur indiquer les places disponibles dans la salle et éventuellement de les aider à se déplacer en cas de besoin. Cette collaboration intergénérationnelle contribue à offrir aux participants un accueil sécurisant et cha-

leureux. Les étudiants en restauration du Lycée Condé assurent également le service des repas.

À leur arrivée, les participants se voient remettre une pochette contenant à la fois le programme de la journée mais également des plaquettes d'informations sur des thématiques diverses. À titre d'exemple, pour 2014, celle-ci comprenait un livret « *De quelle façon j'aborde ma sécurité ?* », des flyers relatifs à diverses associations, une offre privilège pour les aînés sur les abonnements aux transports en commun bisontins ou encore des plaquettes concernant les offres du CCAS à destination des âgés.

Des questionnaires de satisfaction sont remis aux participants afin de leur permettre de faire un retour sur la journée et de faire évoluer cette rencontre au fil des années. Ces questionnaires sont dépouillés par les étudiants du BTS SP3S du Lycée Pergaud.

Les Rendez-Vous de l'Âge sont chaque année très attendus et appréciés par les Bisontins.

Pour preuve : environ la moitié des participants reviennent l'année suivante. <



# Mission **BÉNÉVOLAT** Seniors

LE HAVRE

Ville Amie des Aînés depuis 10-2014

LE HAVRE (76)

## OBJECTIFS

Favoriser l'engagement bénévole chez les seniors. Permettre de développer le lien social entre les générations par des projets communs. Engager un projet citoyen avec des structures porteuses de projets solidaires ou intergénérationnels. Permettre aux retraités de transmettre leur savoir-faire et savoir-être par un engagement citoyen. Encourager le respect mutuel entre les générations.

## PRATIQUE

Rechercher des partenaires. Écrire des projets à partir d'objectifs communs et complémentaires. Orienter les seniors bénévoles en fonction de leurs centres d'intérêt et de leurs demandes. Mettre en relation les différents acteurs. Suivre régulièrement les actions et l'engagement de chacun. Proposer des événements et des temps forts valorisant les actions.



## NAISSANCE D'UN PROJET INNOVANT POUR FAVORISER LES ÉCHANGES ET LA SOLIDARITÉ ENTRE GÉNÉRATIONS

Partant du constat que de nombreux retraités du Havre cherchent à se rendre utile bénévolement mais rencontrent des difficultés à se mettre en relation avec des structures qui ont de réels besoins, une animatrice du CCAS a été missionnée pour développer et suivre des partenariats, mais aussi pour échanger avec les retraités désireux de s'engager dans le bénévolat.

Les retraités sont reçus individuellement par une animatrice de « Mission Bénévolat Seniors » au CCAS. Ils sont ensuite, si leur profil est retenu, réorientés vers différents partenaires afin de trouver une place au sein d'un projet et vers un public qui leur correspond. (enfance, personnes âgées, domaine de la solidarité...). Le CCAS porte aussi le rôle du garant des besoins du bénévole. Ce dernier ne doit pas pallier un manque de professionnels, mais agir en complémentarité des équipes.

## LES DOMAINES D'ACTION

Au CCAS, au sein de la mission, les bénévoles sont impliqués dans différents domaines :

Le dispositif qui est un accompagnement à la lecture par des seniors sur des temps post-scolaires. « Parrain lecteur » s'adresse à des enfants de CE1 ayant bénéficié du dispositif « coup de pouce » en CP. L'objectif des bénévoles est de consolider les compétences en lecture des enfants, mais surtout de leur donner le goût de la « lecture plaisir. » Le dispositif a été mis en place en 2011, compte aujourd'hui seize bénévoles qui interviennent dans quatre

écoles. Les bénévoles ont le statut de collaborateurs occasionnels. Chaque trimestre, une formation leur est proposée par les bibliothèques avec les référents en Lecture Jeunesse dans le cadre de « Lire au Havre », afin de compléter une mallette pédagogique attribuée à chaque école.

Un accompagnement scolaire individualisé en maison d'enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance a été initié dès 1985. Ce partenariat a débuté par des sorties « Nature » sur le thème de la découverte de l'environnement où jeunes et seniors ont établi de réels échanges.

En partenariat avec une maison d'enfants, les quinze bénévoles suivent des jeunes du niveau CP jusqu'aux jeunes majeurs de nationalité étrangère. Leur rôle est de les accompagner dans leurs devoirs scolaires, sur les matières littéraires, scientifiques, culturelles...et dans leur vie quotidienne : apprentissage de la langue, épanouissement culturel, découverte de la ville, etc. Les rencontres en binôme sont idéales pour tisser des liens entre les jeunes et les seniors et ainsi contribuer à l'épanouissement de chacun dans la société. Concernant le suivi de ce dispositif : des réunions de concertation sont organisées chaque trimestre avec l'ensemble des bénévoles, l'équipe éducative, le directeur de l'établissement, la psychologue, des enseignants et l'animatrice du CCAS pour faire le point sur la situation des jeunes et s'informer sur l'actualité et la vie de l'association. Ces réunions sont indispensables notamment pour rappeler les objectifs et missions de chacun, partenaires et bénévoles.

Les bénévoles peuvent également choisir de s'engager dans une

mission d'accompagnement en Petite Enfance. Ce projet datant de 2001 est basé sur l'échange, la rencontre entre l'enfant et le bénévole. L'objectif est de passer un moment d'échanges, de plaisir, de disponibilité et de bonheur partagé. 18 bénévoles sont présentes sur treize structures. Elles interviennent chaque semaine, selon le rythme de vie des enfants : lecture, jeux, ateliers, repas, sorties. Les seniors transmettent des repères grands-parentaux et contribuent ainsi à l'éveil des tout-petits.

Bénévolat solidarité fonctionne grâce à une vingtaine de bénévoles retraités qui, depuis 2015, s'engagent sur des missions de solidarité avec des institutions locales, épiceries sociales, service Vie Associative, boutiques alimentaires, associations caritatives et de lutte contre l'isolement des âgés. Les seniors sont orientés par le CCAS vers les associations en demande. Ils établissent ensemble le suivi et les différentes formes des partenariats.

Depuis 2016, le CCAS de la Ville du Havre est porteur de la coopération locale Monalisa : Mobilisation Nationale contre l'Isolement des Âgés. Le comité technique est formé d'associations et de services divers, comités, structures d'accueil...Ouvrant pour la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Il permet de mettre en réseau un grand nombre d'actions de lutte contre l'isolement dans les différents quartiers. Il a pour objectif de proposer aux partenaires des formations, d'accueillir et d'orienter de nouveaux bénévoles et d'élargir la communication dans la ville au travers d'actions ponctuelles et de temps forts.

La Mission Bénévolat Seniors est une action qui concerne les seniors en tant qu'acteurs et les différentes équipes en tant que

collaboratrices. Le rôle de chacun est défini par plusieurs documents : Charte du bénévolat, Convention, Règlement Intérieur, Guide ... en fonction des partenaires. Ces derniers ont été élaborés conjointement par le CCAS, les bénévoles et les partenaires.

### LES FACTEURS DE LA RÉUSSITE

Pour que cette mission puisse exister, cela nécessite la coordination et l'investissement de différents acteurs : le CCAS du Havre, l'Éducation Nationale, des Services de la Ville, Maison d'Enfants et les diverses associations.

Afin que la Mission Bénévolat Seniors se fasse connaître plus amplement, le CCAS communique par voie de presse, radio, témoignages et lors des temps forts de la Ville (Semaine Bleue, Printemps des familles, Opération Noël, cérémonie de remerciements, période d'inscriptions aux activités seniors...).

La Mission Bénévolat Senior évolue régulièrement. Certains bénévoles quittent des dispositifs et d'autres intègrent tout au long de l'année des actions. On note une fidélisation ces bénévoles qui ont parfois dû s'adapter à certains changements : départ ou arrivée de référents au sein des équipes éducatives, réforme scolaire, locaux...

On constate une reconnaissance des bénévoles dans la vie quotidienne. Ils connaissent souvent la fratrie des enfants qu'ils ont suivi de même que leur famille de sorte que des liens sociaux se créent lors des interventions et perdurent au-delà de la durée du projet. En décembre 2016, on a enregistré 85 bénévoles pour les différentes actions. <



# Une retraite **ACTIVE**, une retraite **RÉUSSIE**

ANGERS  
Ville Amie des Aînés depuis 07-2012  
ANGERS (49)

## OBJECTIFS

Favoriser une retraite active et accompagner le parcours de vie. Donner du sens à la retraite et des outils pour son propre vieillissement. Renforcer l'engagement bénévole et citoyen. Élargir le nombre de bénévoles accueillis, mieux les accompagner, mieux les orienter.

## PRATIQUE

Mettre en place des moments d'information pour préparer une retraite active. Présenter les formes d'engagement. Effectuer un entretien avec les retraités désirant s'engager pour les orienter vers un projet correspondant à leurs besoins. Établir un suivi et un accompagnement des différents bénévoles.



## UN CCAS ATTENTIF ET ENGAGÉ

La ville d'Angers, par le biais du CCAS, a créé un réseau très important de bénévoles qui s'impliquent chaque jour dans la solidarité et dans la vie des quartiers.

Partant du constat que le passage de l'activité salariée à la retraite est souvent source de questionnement et de doutes quant à la place et la fonction à occuper dans la société. Nombreux sont les jeunes retraités qui recherchent un engagement pour maintenir

des liens avec le monde des actifs. C'est pour répondre à cette problématique que le CCAS d'Angers a mis en place le dispositif « *une retraite active, une retraite réussie* ».

## DES TEMPS D'ÉCHANGE ET DE RENCONTRE POUR SE PRÉPARER À L'ENGAGEMENT

Dans ce cadre, le Service Vie Sociale et Aide aux aidants du CCAS de la ville d'Angers propose des moments pour s'informer, agir et découvrir des actions d'engagement. C'est via les journaux « *Vivre à Angers* » et « *Bords de Maine* » que le CCAS communique autour de ces moments d'échange.

Tous les premiers vendredis du mois est organisée une matinée d'information sur les offres de loisirs, les différents dispositifs du CCAS, mais aussi sur les possibilités d'engagement bénévole. Si les personnes retraitées désirent s'engager, elles sont les bienvenues le deuxième vendredi du mois, lors duquel est mis en place le « *vendredi, je m'engage* ». C'est une matinée où les personnes du CCAS sont présentes et disponibles pour aiguiller les bénévoles retraités vers une action leur convenant en fonction de leur temps, leurs envies, leurs projets. C'est aussi un temps pour développer des projets collectifs, commencer à agir de manière concrète. Les retraités souhaitant s'investir dans un projet peuvent rencontrer, à ce moment-là, des professionnels et des bénévoles à même de répondre à leur questionnement sur l'engagement.





En plus de ces formations, deux temps forts sont mis en place au cours de l'année. En début d'année, il y a « *S'engager ensemble* », qui est un temps fédérateur qui alimente et entretient la dynamique autour de l'engagement bénévole et des partenaires, mais c'est aussi un moment pour réunir et valoriser l'engagement. Le deuxième temps fort est la rentrée des solidarités, qui permet de mettre en lumière et d'encourager les initiatives de solidarité.

### UN BILAN POSITIF ET DES PERSPECTIVES

Ce réseau de bénévoles du CCAS fonctionne bien, il y a aujourd'hui 430 bénévoles et chaque année ce sont 40 retraités supplémentaires qui s'investissent dans des actions de bénévolat. Par ailleurs, cette action a vraiment réussi à toucher un échantillon

hétérogène de retraités. En effet les plus jeunes d'entre eux ont 55 ans tandis que les plus âgés ont plus de 90 ans.

La réussite de ce projet tient au fait qu'il existe un bon accompagnement et un réel suivi des bénévoles durant leur engagement. De plus, le CCAS est toujours soucieux d'ajuster son offre en fonction des priorités de la société. De nouveaux projets sont en cours de réalisation afin de réfléchir à la manière dont ils peuvent accompagner le vieillissement, aider les personnes les plus fragiles, mais aussi lutter contre l'isolement des personnes âgées. <

### DES BÉNÉVOLES BIEN ENCADRÉS

À la suite de cette rencontre, un rendez-vous individuel est effectué en présence d'un professionnel afin d'orienter le retraité vers des actions qui correspondent au mieux à ses motivations, sa disponibilité et ses compétences. Pour les retraités qui ont choisi de s'engager, il y a différents moyens d'effectuer ce bénévolat. Cela peut être un bénévolat d'action plutôt ponctuel, un bénévolat sur un projet régulier ou un bénévolat de proximité (une entraide informelle au niveau du quartier).

En fonction des centres d'intérêt et des disponibilités, les retraités ont le choix de s'engager auprès du CCAS ou avec des partenaires (associations ou institutions) qui viennent en faire la demande. Mais derrière cette demande, il est essentiel qu'il y ait un projet. Le CCAS n'a pas vocation à être une banque de bénévoles.

### UN FORT RÉSEAU DE PARTENAIRES

Il y a aujourd'hui soixante partenaires. Ce sont des écoles, des lycées, des associations de solidarité, des associations liées au vieillissement... Les champs d'action sont multiples : soutien aux plus fragiles, visite à domicile, accompagnement lors de séjour, transport solidaire, aides ponctuelles, soutien aux animations, transmission de savoir (par les contes, le tutorat solidaire, le soutien scolaire), aide et entraide, actions humanitaires, culture, loisirs, etc.

### UN SUIVI ET UN ACCOMPAGNEMENT RÉGULIERS

Tout au long du parcours d'engagement, le retraité est suivi et une réorientation est possible à tout moment. Le CCAS met en place un dispositif d'accompagnement avec des réunions, des espaces de rencontre et des formations tout au long de l'année. Les formations organisées recouvrent beaucoup de domaines différents : la formation aux gestes de premiers secours, à l'information, à la relaxation, à la lecture à voix haute... Ces formations sont organisées par le CCAS mais sont effectuées par des prestataires extérieurs.



# À GRENOBLE, citoyens et habitants à tout âge

GRENOBLE  
Ville Amie des Aînés depuis 06-2016  
GRENOBLE (38)

## OBJECTIFS

Refonder la démocratie locale afin de renforcer le pouvoir d'agir des citoyens grenoblois. Faire vivre le débat démocratique local via la mise en œuvre de nouveaux outils dédiés à la participation citoyenne.

## PRATIQUE

**Pour le budget participatif :** recueillir les idées des citoyens. Organiser une journée d'échange entre habitants (la ruche) pour pré sélectionner les projets à étudier. Mettre en place un débat pour présenter et sélectionner les projets. Étudier la faisabilité technique, juridique et financière des projets. Voter pour choisir les projets qui seront réalisés l'année suivante.

Coût : 22 000 € et 1 ETP + 800 000 € de budget d'investissement pour la réalisation de projet

**Pour le dispositif d'interpellation citoyenne :** déposer les pétitions. Recueillir des signatures. Présenter la pétition au conseil municipal.

Coût : 28 500 € et 1 ETP + 17 200 € pour la semaine de vote



## UNE VILLE ENGAGÉE POUR LA PARTICIPATION DE SES CITOYENS

L'objectif de la ville de Grenoble est de faire vivre un esprit démocratique dans tous les champs de la politique municipale : consultation pour la future école du quartier, formation au budget municipal, mise en ligne des données relatives à la prospective scolaire, lancement d'une concertation sur les politiques culturelles, remise à plat du projet d'aménagement de l'Esplanade ou encore végétalisation de l'espace public. La Ville a la volonté d'associer les habitants aux décisions prises afin d'enrichir l'action publique et de favoriser l'émergence de projets nouveaux. La municipalité souhaite ainsi mener une politique d'activation citoyenne sur le long terme, afin d'accompagner les populations les plus éloignées vers un réinvestissement progressif de la vie publique. Le tissu associatif en constitue un relais très efficace.

C'est pourquoi la ville de Grenoble s'emploie à mettre en œuvre des espaces d'information, de formation et de débats pouvant prendre la forme d'instances renouvelées de participation citoyenne (Conseils Citoyens Indépendants, comités d'usagers etc.) ou de dispositifs permettant aux habitants d'influer sur les politiques municipales (budgets participatifs, fonds d'initiatives, droit d'interpellation et de votation citoyenne etc.). Portés par le département Ville Solidaire et Citoyenne, deux outils seront ici plus particulièrement détaillés : le budget participatif et le dispositif d'interpellation et de votation citoyenne. Leur objectif ? Renforcer la citoyenneté des

Grenoblois en les replaçant au cœur de la vie de la cité et des politiques publiques avec la volonté de construire une ville pour tous.

## DE NOUVEAUX DISPOSITIFS ÉGALEMENT ADOPTÉS PAR LES AÎNÉS

Bien que ces nouveaux dispositifs de démocratie locale s'adressent à tous les Grenoblois et Grenobloises dès 16 ans, y compris aux personnes d'origine étrangère, les 55 ans et plus ont su s'en saisir et y trouver leur place au même titre que tous les Grenoblois(e)s. En effet, la ville de Grenoble est attentive à ce que les personnes qui avancent en âge puissent investir l'espace public aux côtés d'autres générations, notamment en proposant des dispositifs et équipements ouverts à toutes et à tous. Il s'agit là d'un paramètre essentiel qui démontre que les aînés n'hésitent pas à se saisir des nouveaux dispositifs offerts par la ville de Grenoble, qui sont autant de possibilités d'influer sur la vie politique locale.

Leur objectif s'applique également aux aînés et converge pleinement avec l'esprit de la démarche « Ville Amie des Aînés » (VADA) à Grenoble. Dès le début, la municipalité a fait le choix de porter cette démarche au niveau de la ville afin de mettre en avant la citoyenneté des aînés, qui doit demeurer tout au long de la vie et ce, indépendamment des aléas qui peuvent survenir au cours de l'avancée en âge. Les aînés jouent un rôle essentiel dans l'animation de la vie sociale locale et notamment du tissu associatif, comme en témoignent leur engagement dans les associations ou les



unions de quartier. L'engagement des Grenoblois âgés dans ces dispositifs démontre qu'il est possible de bien vieillir à Grenoble et qu'ils ont à cœur d'être force de proposition et de réflexion pour penser la place.

### UN BUDGET PARTICIPATIF POUR CONSTRUIRE LA VILLE DE DEMAIN

Le budget participatif permet aux Grenoblois de décider chaque année d'une partie du budget d'investissement de la ville. Les citoyens ont le pouvoir d'imaginer des projets pour leur ville puis de choisir ceux qui seront réalisés. Chacun peut donc soumettre un projet d'intérêt général sur la plateforme participative ou à l'accueil des Maisons des Habitants (MDH), qu'il viendra ensuite défendre lors de la « *Ruche aux projets* ». C'est lors de cette grande assemblée ouverte à tous que les citoyens présents échangent, débattent et sélectionnent les meilleurs projets. Après une étude de la faisabilité du projet et une consolidation technique par les services de la ville, chaque projet est ensuite soumis au vote des Grenoblois(e)s. Il est possible de voter pendant six jours sur différents lieux répartis dans toute la ville. Les projets qui récoltent le plus de voix seront mis en œuvre l'année suivante. Pour qu'un maximum de personnes se sentent concernées, la ville de Grenoble a énormément communiqué autour de ce dispositif en développant une plateforme sur son site Internet ([grenoble.fr](http://grenoble.fr)), en menant des campagnes de communication en lien avec le dépôt des projets et la « *Ruche aux projets* » autour d'affichages, de cartes postales, de spots radios, d'écrans dynamiques dans les transports en commun mais



aussi d'encarts dans la presse locale. Pendant la période de campagne, la ville a, en plus, organisé une exposition présentant les projets sélectionnés au sein de l'Hôtel de Ville et des MDH.

### UN DISPOSITIF POUR ÊTRE ACTEUR DANS SA VILLE

Le dispositif d'interpellation et de votation citoyenne permet d'insuffler une dose de démocratie directe dans la vie locale. Concrètement, il s'agit de donner la possibilité aux Grenoblois de plus de 16 ans et aux associations dont le siège social se trouve à Grenoble de faire évoluer l'action municipale via le lancement d'une pétition. Pour lancer une pétition, plusieurs critères doivent être réunis : 1° que son objet entre dans les compétences de la commune ; 2° qu'il soit légal ; 3° que sa formulation permette d'en faire une question qui sera soumise ultérieurement à votation. La diffusion de chaque pétition incombe à son porteur. Dès qu'une pétition atteint les 2 000 signatures, elle est alors débattue en Conseil municipal. La pétition peut ensuite soit être directement adoptée par le Conseil municipal, soit soumise au vote dans le cadre d'une votation citoyenne organisée annuellement. Préalablement à la votation, la ville met en œuvre différents espaces de débat sur son site Internet, à la télévision locale et par le biais d'une communication écrite. Par la suite, dix bureaux de vote sont installés sur l'ensemble de la ville de Grenoble et ouverts pendant six jours. Si la proposition soumise au vote réunit 20 000 voix majoritaires, la ville s'engage à suivre le résultat de la votation. Au vu du caractère innovant et expérimental de ce dispositif, une année de réflexion en lien avec Sciences Po Grenoble a été

nécessaire afin de pouvoir imaginer une mécanique viable et pertinente au regard des objectifs politiques de la ville.

Ces initiatives reflètent l'attention portée par la ville de Grenoble au fait que les dispositifs « classiques », c'est-à-dire non spécifiques aux personnes âgées, soient accessibles à l'ensemble de la population, y compris aux aînés. <

# PRIX VILLES AMIES DES AÎNÉS 2015

Thème : la lutte contre l'isolement  
Catégorie : participation citoyenne et emploi

## Une ÉPICERIE SOLIDAIRE à l'initiative des sages



FLOIRAC  
Ville Amie des Aînés depuis 04-2015  
Floirac (33)

### OBJECTIFS

Favoriser la participation des aînés à la vie locale. Lutter contre l'isolement relationnel. Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des habitants les plus démunis.

### PRATIQUE

Aménagement d'un local pour l'accueil de l'épicerie. Recruter des bénévoles et les former. Rechercher des partenaires et assurer le transport des denrées alimentaires. Possibilité de recruter des employés (service civique par exemple) pour gérer la caisse et la structure.

Coût : Environ 71 000 € par an pour les salaires de la responsable de l'épicerie et du service civique.



iStock

### LES SAGES ASSOCIÉS DÈS L'ORIGINE AU PROJET

Le Conseil des Sages de la ville de Floirac a été créé en 2010 afin d'encourager la participation active des seniors à la vie locale. En 2013, la Ville projette la création d'une épicerie solidaire et souhaite y associer le Conseil. Deux membres participent dès lors au comité de pilotage, accompagnés par l'ANDES (Association Nationale de Développement des Épiceries solidaires).

L'épicerie ouvre ses portes en septembre 2014 et voit neuf membres du Conseil des Sages se joindre aux rangs des bénévoles qui animent cet espace solidaire.

### UN ENGAGEMENT ACTIF

L'épicerie solidaire fait bénéficier les allocataires du RSA, les travailleurs pauvres ou autres personnes en situation de précarité, d'aliments à prix préférentiels. Toute personne majeure rencontrant des difficultés financières ou sociales, domiciliée sur la commune

de Floirac, peut prétendre à profiter de l'épicerie en remplissant un dossier. Le dossier est ensuite étudié par une commission qui accordera le droit d'accès à l'épicerie. S'il est accepté, un courrier est adressé au futur bénéficiaire, indiquant une date de rendez-vous avec une animatrice, le montant du crédit d'achat accordé et la durée d'accès à l'épicerie (qui ne pourra excéder six mois). C'est par le biais de soirées d'information, des journaux et de la télévision locale qu'a été menée la communication autour du projet. Deux Sages, anciens commerciaux, sont partis à la recherche de partenariats et grâce à leurs compétences, l'épicerie a pu établir des partenariats de choix avec des structures qui proposent des denrées alimentaires de qualité (UNITERRE pour une agriculture durable, la Banque alimentaire, Biocoop, Simply Market, Promo Cash...). Tous les bénévoles, qui sont au nombre de trente-cinq environ, doivent suivre plusieurs formations qui ont pour



thème : l'accueil, l'hygiène, la sécurité, l'informatique ainsi que la coordination et la cohésion d'équipe. Là encore, les compétences des membres du Conseil des Sages volontaires sont sollicitées pour mener à bien certaines de ces formations. Des réunions de coordination ont lieu toutes les semaines avec la responsable de l'épicerie solidaire

### UNE COLLABORATION RÉUSSIE ET INDISPENSABLE

Dès l'origine du projet, quand rien n'était décidé, la participation active des Sages a été d'un grand soutien à la mise en place de l'épicerie solidaire. Ils lui ont permis de trouver de nouveaux partenaires, de rechercher des financements pour l'achat d'un mini bus et de proposer le recrutement d'une jeune en service civique. Ce projet a permis une réelle mixité générationnelle et sociale. Les Sages sont en contact avec les autres bénévoles de tous âges ainsi que les bénéficiaires, ce qui concourt à soutenir leur participation à la vie de la commune et à l'intégration sociale de tous.

### PLUS QU'UNE AIDE ALIMENTAIRE

Un accompagnement est mis en place pour les bénéficiaires de l'épicerie, pour développer leur projet personnel ou encore travailler leur budget pour tenter d'en réduire le coût.

Grâce à l'action des bénévoles, dix bénéficiaires ont aujourd'hui retrouvé un emploi, dont deux en CDI. Les bénévoles ont également participé à la création de deux entreprises et à la mise en œuvre d'un chantier d'insertion.

L'épicerie solidaire est un espace d'échange et de convivialité où des ateliers sont mis en place avec les bénéficiaires. Les projets suivants ont ainsi vu le jour : la mise en place d'un jardin potager et son entretien, la création d'un poulailler collectif, l'organisation d'un coin détente extérieur, la réalisation d'une fresque murale. La réflexion sur la mise en place d'un groupement d'achats pour les anciens bénéficiaires de l'épicerie ou l'étude sur l'opportunité de la création d'un réseau d'échanges réciproque des savoirs font encore partie des pistes de réflexions qui animent le groupe. <



# LE CHALLENGE ORATOIRE LYCÉEN : débattre face à un jury de seniors

 OPAD  
DIJON (21)

## OBJECTIFS

Développer une solidarité intergénérationnelle. Lutter contre l'âgisme. Permettre à des lycéens de développer le travail d'équipe, savoir argumenter, analyser, synthétiser, rester objectif dans un débat contradictoire et savoir réagir à un interlocuteur.

## PRATIQUE

Réfléchir à un événement autour de débats citoyens liant lycéens et seniors. Rédiger le règlement. Obtenir l'aval du Rectorat. Proposer le projet aux lycées alentours. Organiser une réunion avec les professeurs intéressés. S'entourer de partenaires pour organiser l'événement. Communiquer.



## LES PRÉMICES DU PROJET

En 2013, les membres de la Commission Internationale de l'OPAD (une association de loisirs pour seniors dijonnais) ont émis l'idée de réunir des aînés et des lycéens autour de débats citoyens. Après des réunions préparatoires et la rédaction d'un règlement, ils ont obtenu l'autorisation du Recteur de l'Académie de Dijon et ont soumis leur projet, par mail, aux proviseurs des lycées dijonnais

et alentours. Les professeurs des classes de première et de terminale intéressés ont été reçus par les organisateurs.

Ils étaient ensuite libres de choisir, entre mobiliser toute la classe ou impliquer uniquement les élèves volontaires.

Ainsi est né le « *Challenge Oratoire Lycéen* » dont les objectifs sont de développer une solidarité intergénérationnelle, une écoute mutuelle, une ouverture d'esprit et la citoyenneté des jeunes.



## LE DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Le premier Challenge Oratoire Lycéen a eu lieu en mars 2013, le second en mars 2015.

D'abord, les organisateurs définissent un thème. « *Les seniors sont-ils un poids pour la société ?* » fut le thème choisi la première année. A partir de celui-ci, les élèves et leurs professeurs s'informent et recherchent des arguments en classe. Enfin, le jour J, les participants, par équipe de deux ou trois, affrontent une autre équipe, du même lycée ou d'un établissement différent. Chacune tire au sort la thèse qu'elle devra défendre puis la prépare pendant cinq minutes. Les débatteurs sont donc amenés à défendre une position qui peut être différente de ce qu'ils pensent véri-

tablement. En 2015, le thème était « *l'égalité homme/femme* » et les deux thèses opposées étaient « *ce sont la loi et la volonté politique qui favorisent l'égalité des sexes* » et « *c'est l'évolution de la société et des mentalités qui favorisent l'égalité des sexes* ».

Durant cinq minutes, chaque équipe développe ses arguments pour défendre sa position. Ensuite, chacune dispose de trois minutes pour poser des questions à ses adversaires. Enfin, elles ont deux minutes pour formuler une conclusion. Un modérateur veille au respect du temps imparti.

En 2015, seize équipes de deux à trois élèves se sont affrontées durant une matinée dans la salle des séances du Conseil régional de Bourgogne, partenaire du Challenge. Cette manifestation est ouverte à tout public.

Le jury est composé de dix personnes : deux représentants du Rectorat, un représentant du sponsor (Le Crédit Mutuel) et sept retraités membres de l'OPAD. Il détermine quelles seront les deux équipes qui s'affronteront en finale. À l'issue de celle-ci, l'équipe vainqueur est désignée. À la fin de l'événement, tous les participants sont invi-

tés à déjeuner à l'OPAD et ils reçoivent un diplôme attestant de leur participation ainsi qu'une récompense.

### UN PROJET PÉDAGOGUE

Ce challenge répond à des objectifs pédagogiques : développer le travail d'équipe, savoir argumenter, analyser, synthétiser, rester objectif dans un débat contradictoire et savoir réagir à un interlocuteur. C'est un bon exercice pour des élèves qui préparent le baccalauréat. Ils acquièrent de l'expérience et développent des compétences. De plus, ils prennent la parole en public et face à un jury dans une salle qui donne une solennité à l'événement.

La mise en contact des jeunes avec les seniors amène les premiers à modifier l'image qu'ils peuvent avoir des aînés et, en cela, le Challenge Oratoire participe à la lutte contre l'âgisme. Les thèmes choisis peuvent, par ailleurs, amener les lycéens à en discuter avec les seniors qu'ils côtoient, leurs grands-parents notamment, et ils sont invités à l'OPAD s'ils désirent rencontrer des aînés pour préparer leur argumentaire. Ce projet promeut l'intergénérationnel. <



# BELGIAN SENIOR Consultants

BELGIAN SENIOR CONSULTANTS  
BRUXELLES (BELGIQUE)

## OBJECTIFS

Permettre à des seniors de poursuivre une activité qui les intéresse après le passage à la retraite. Faire bénéficier des organismes qui en font la demande des compétences de retraités en termes de consulting.

## PRATIQUE

Identifier les attentes des organismes souhaitant faire appel à Belgian Senior Consultants. Convenir d'un rendez-vous avec un consultant pour établir le cadre de la mission. Identifier les compétences requises. Sélectionner les consultants sur base de leur formation et de leur expérience. Formaliser le programme de travail.



## UNE ASSOCIATION POUR CONTINUER DE MOBILISER LES SAVOIRS DU MONDE PROFESSIONNEL

En 1982, quelques anciens dirigeants et cadres supérieurs issus de l'« Association des Seniors », mettent sur pied une équipe de « *Senior Consulting* ». Leur objectif est de mettre leurs connaissances et expériences professionnelles à la disposition d'organismes qui en ont besoin, partant du constat que la sortie de la vie professionnelle ne constitue pas la fin de leurs activités, mais plutôt une opportunité de servir, d'aider les autres... Cette équipe initiale de quarante membres commence à réaliser des missions dès 1983. En 1985, le « *Belgian Senior Consultants* » (BSC) est fondé sous forme d'Association Sans But Lucratif (ASBL). En 2003, le Belgian Senior Consultants est régionalisé en trois ASBL: celui de Bruxelles, de Wallonie et de Flandre.

## DES BÉNÉVOLES ENGAGÉS

Aujourd'hui, il y a 180 bénévoles. Ce sont des seniors, anciens responsables, dirigeants issus d'entreprises, de services publics, de professions libérales et indépendants, ayant cessé leurs activités professionnelles et désireux de rester actifs en mettant leur expérience et leur savoir faire au service de la société pour de l'analyse, du conseil, de l'accompagnement, de la médiation, le management, la construction, l'immobilier etc. Durant leur long parcours professionnel, ils ont accumulé des connaissances, du savoir-faire, de l'expertise. Ce sont des personnes qui cherchent à mettre bénévolement leur expérience et leurs compétences accumulées au service des autres dans des domaines où le conseil rétribué n'est pas accessible. Avant de faire partie des membres, les nouveaux bénévoles effectuent un stage. C'est un moment de formation où le stagiaire est en binôme avec un ancien membre afin de découvrir l'organisation de l'association autour des projets.

Bien que ce soit des bénévoles, le tarif de leur prestation est de

100 € pour une demi-journée d'intervention, quel que soit le nombre de consultants concernés. Cet argent prend en charge les frais de déplacements et de fonctionnement. En revanche, c'est la ville de Bruxelles qui, quelques heures par semaine, met à disposition de l'association un local leur permettant d'effectuer rendez-vous et réunions divers.

## UN PROJET QUI FONCTIONNE

Cette association travaille dans le cadre de l'économie sociale. De ce fait, les membres s'engagent à respecter le règlement intérieur basé sur des principes éthiques et déontologiques. Les activités se passent en toute indépendance philosophique, politique et financière.

Les bénévoles peuvent conseiller, accompagner des entreprises en difficulté ou en expansion, aider des maîtres d'ouvrages ou même des particuliers... Ils mettent en place des interventions multidisciplinaires au service des entreprises, administrations, collectivités, associations, etc. Une convention de collaboration est alors signée entre l'association et les bénéficiaires. Les seniors consultants remplacent l'entreprise ou l'association qui a fait appel à eux, mais ils sont pourvoyeurs de conseils dans l'action. En moyenne, un projet demande deux jours d'investissement par semaine pour les bénévoles.

L'action de Belgian Senior Consultants se fait connaître via le site Internet de l'association, par des articles dans la presse mais aussi par le réseau de chacun des membres.

Le soutien apporté par les bénévoles est largement reconnu par leurs bénéficiaires qui recommandent d'ailleurs régulièrement l'association à d'autres organismes.

Site internet :

<http://www.bscfed.be> <

# DES SENIORS au service d'autres seniors

DIJON  
Ville Amies des Aînés depuis 06-2009  
DIJON (21)

## OBJECTIFS

Lutter contre l'isolement. Accompagner les seniors dans les activités et animations de la DRPA du CCAS. Être ambassadeur au sein des quartiers. Faire remonter les besoins du public.

## PRATIQUE

Recruter des bénévoles pour accompagner les manifestations. Leur faire remplir un questionnaire de motivation. Définir leur rôle. Les affecter aux missions qui leur correspondent.



## UN CCAS ET DES BÉNÉVOLES

Le CCAS de la ville de Dijon, membre de l'Union Nationale des CCAS, met en place un réseau de bénévoles en faveur des Dijonnais pour participer aux actions qu'il organise. Pour devenir bénévole, il faut être Dijonnais et âgé de plus de 65 ans. Les objectifs de ce réseau sont de lutter contre l'isolement, accompagner les seniors, les personnes en difficultés sociales ou en situation de handicap, renforcer la cohésion sociale, faire remonter les besoins du public et faire office d'ambassadeur au sein des quartiers.

## DES MISSIONS AU SERVICE DES SENIORS

Les bénévoles sont affectés à plusieurs missions. Ils peuvent assurer l'accueil du public et une présence active dans le cadre des manifestations du calendrier des seniors, être un relais d'information des animations festives organisées par la ville et par les associations et participer à la distribution des places voire à l'inscription des aînés aux grandes manifestations (spectacle de la Semaine Bleue et repas de Noël). Ils peuvent également devenir un « ambassadeur de quartier » de la Maison des Seniors pour créer un lien entre la ville et la population et repérer les personnes en situation d'isolement, animer depuis cette structure une ligne d'appel en faveur des seniors isolés et encadrer les sorties extérieures du service d'accompagnement collectif de l'Escale d'Alembert pour aider à la mobilité des usagers. Dans ce dernier cas,

ils peuvent être amenés à conduire un minibus, mais seulement s'ils présentent un certificat d'aptitude à la conduite délivré à la suite d'un stage dans un centre agréé, un certificat médical et s'ils ont moins de 75 ans.

Leur présence sur le terrain et auprès du public les place au plus près des personnes isolées. Ils ont pour objectif de les inciter à rejoindre des activités collectives, dont l'offre est importante dans la ville.

## UN ENGAGEMENT RÉCIPROQUE

La Direction des Retraités et des Personnes Âgées (DRPA) du CCAS s'engage à informer les bénévoles des objectifs et finalités des projets. Elle les met en contact entre eux et facilite leur rencontre. Elle leur confie des missions en adéquation avec leurs compétences, leurs motivations et leurs disponibilités. En effet, les volontaires remplissent, à leur inscription, un questionnaire et un planning faisant état de ces informations. Chaque année, les bénévoles sont reçus par le coordinateur du réseau pour un bilan sur les souhaits et les difficultés rencontrées. La non-reconduction du bénévolat pour l'année suivante peut être décidée par l'un ou l'autre.

Les bénévoles signent une Charte et sont couverts par l'assurance du CCAS. <

# Le RÉSEAU FRANCOPHONE des Villes Amies des Aînés

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) est une association loi 1901 créée en 2012 dans l'objectif de faciliter les échanges entre les collectivités francophones engagées dans le programme mondial de l'OMS. Dès 2013, il a été officiellement reconnu comme étant affilié au réseau mondial des Villes et Communautés Amies des Aînés de l'OMS. Jusqu'à aujourd'hui, il est la seule structure bénéficiant officiellement de cette affiliation.

Le RFVAA est particulièrement développé sur le territoire français. Néanmoins, il compte également des adhérents de Belgique, de Suisse et bientôt d'Afrique du Nord.

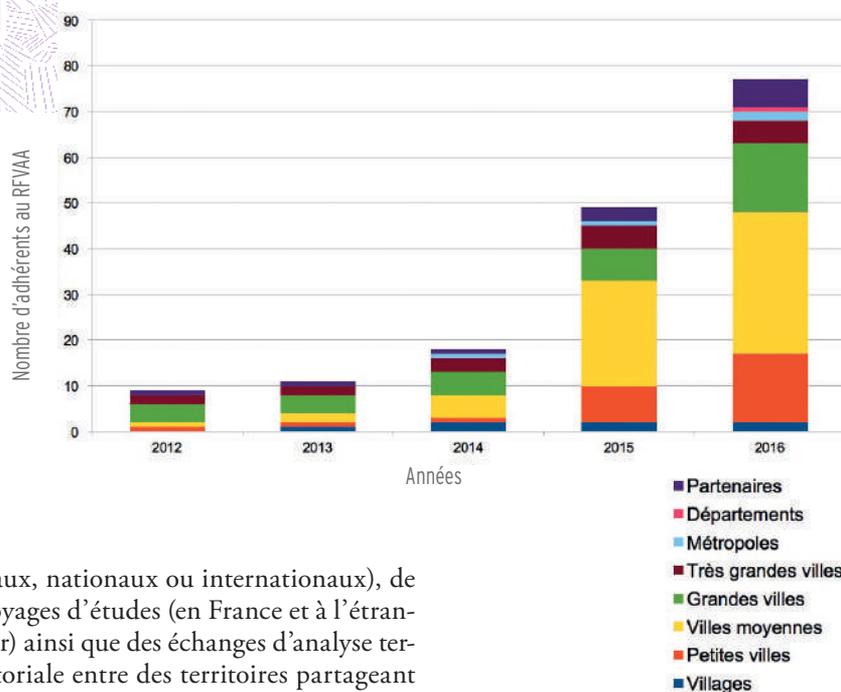
Historiquement, ce sont majoritairement des municipalités qui se sont investies dans la démarche VADA. Néanmoins, afin de pouvoir agir sur les huit domaines de l'environnement bâti et social qui sont au cœur de ce programme, d'autres collectivités ont fait le choix de s'engager dans le RFVAA. Désormais, des métropoles, des communautés de communes, des départements et bientôt des régions se sont engagés, chacun à leur niveau et avec leurs compétences propres, dans une dynamique concrète d'adaptation de la société au vieillissement par le biais du programme VADA.

## L'ACTIVITÉ DU RFVAA S'ARTICULE AUTOUR DE QUATRE GRANDS AXES :

### → LES ÉCHANGES D'EXPÉRIENCES

Le RFVAA, en tant que réseau, vise avant tout à favoriser les échanges d'expériences entre les territoires sur de nombreux sujets liés à la mise en œuvre d'une dynamique VADA. Pour cela, l'association organise un certain nombre de colloques (régio-

GRAPHIQUE 1 :  
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ADHÉRENTS AU RFVAA PAR ANNÉE EN FONCTION DU COLLÈGE D'APPARTENANCE



naux, nationaux ou internationaux), de voyages d'études (en France et à l'étranger) ainsi que des échanges d'analyse territoriale entre des territoires partageant des caractéristiques comparables. Le site Internet du RFVAA, [www.villesamies-desaines-rf.fr](http://www.villesamies-desaines-rf.fr) est également un outil précieux pour favoriser les échanges, en particulier grâce aux partages d'expérience<sup>1</sup> qui y sont diffusés.

### → L'ACCOMPAGNEMENT MÉTHODOLOGIQUE

L'un des objectifs du RFVAA consiste à développer les outils et méthodes initiés par l'OMS à l'échelle du territoire français, permettant ainsi aux décideurs politiques et techniciens chargés du projet de se saisir sans crainte d'outils directement adaptés à l'organisation administrative et au fonctionnement français. Ainsi, le RFVAA est à l'origine de plusieurs clips de présentation de la démarche et de huit films thématiques proposant des initiatives réalisées dans les huit domaines de la démarche VADA.

Par ailleurs, en tant qu'instance d'accompagnement, le RFVAA apporte un soutien méthodologique aux collectivités tout au long de la mise en œuvre de la démarche dans leur territoire. Cet appui prend forme via des échanges réguliers tout au long des différentes phases mais aussi par l'organisation de formations pour les élus et techniciens qui le souhaitent. Depuis 2015, le RFVAA a également initié un travail de recherche visant à déterminer les principaux obstacles et réussites rencontrés par les territoires engagés dans la dynamique VADA. Cette étude permettra de fournir des clés de réussite aux territoires s'engageant dans le programme VADA ou dans une nouvelle phase de ce dernier.

1. En décembre 2016, presque 200 partages d'expérience sont en ligne sur le site Internet de l'association, répartis dans chacun des huit thèmes de la démarche VADA.

## → LA VALORISATION DES BONNES PRATIQUES

Afin de participer concrètement à l'adaptation de la société au vieillissement et d'encourager une modification profonde des pratiques, le RFVAA fait le choix de valoriser les expériences réussies des collectivités et acteurs impliqués dans la mise en œuvre d'actions innovantes. Ainsi, chaque année, un concours annuel est initié par le RFVAA afin de valoriser les bonnes pratiques des collectivités dans chacun des huit domaines de la démarche VADA. Les lauréats reçoivent leur prix à l'occasion des rencontres annuelles de

l'association, au cours desquelles ils ont l'opportunité de présenter leur projet. Là encore, le site Internet du RFVAA, en tant que réservoir de bonnes pratiques, est un outil dynamique et essentiel afin de faire la promotion des actions menées dans les territoires. Ces fiches techniques, qui ont pour but de décrire de façon précise les projets afin que chacun puisse s'en saisir et éventuellement se l'approprier dans le but d'une mise en œuvre dans son territoire, sont particulièrement relayées par la presse.

## → LE DIALOGUE AVEC LES INSTANCES NATIONALES

Le RFVAA, en tant qu'association de collectivités territoriales et expert de la démarche transversale et participative d'adaptation de la société au vieillissement qu'est VADA, a acquis une place

privilegiée auprès des instances politiques françaises. Ainsi, le RFVAA a été auditionné par le Sénat, l'Assemblée Nationale, le CESE et le Secrétariat d'Etat délégué à l'Autonomie et aux Personnes Âgées afin d'échanger sur les enjeux de la transition démographique et les moyens concrets pouvant être développés afin de répondre aux nombreux défis impliqués par le vieillissement de la population. Ainsi, la démarche VADA et le réseau francophone ont été clairement identifiés en annexe de la Loi d'Adaptation au Vieillessement (ASV) comme un outil permettant l'adoption de politiques urbaines favorables au vieillissement. De même, en septembre 2016, une convention de partenariat a été établie entre le RFVAA et le Secrétariat d'Etat chargé des Personnes âgées et de l'Autonomie. Cette dernière valorise les liens entre les deux structures ainsi que le travail réalisé par le RFVAA durant l'année 2016. <



iStock



## ADHÉRER AU RFVAA

### Les étapes pour devenir une Villes Amies des Aînés

Pour adhérer au RFVAA, la première étape consiste à faire voter une délibération de la collectivité dans laquelle apparaissent les trois éléments suivants :

1. L'adhésion de la collectivité au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés ainsi qu'au Réseau Mondial des Villes et Communautés Amies des Aînés
2. La désignation d'un élu du territoire en tant que représentant au sein du RFVAA (et, si vous le souhaitez, la désignation d'un suppléant qui peut être un élu ou un professionnel de la collectivité)
3. L'engagement à verser une cotisation annuelle dont le montant est fixé en fonction du nombre d'habitants

Pour inscrire votre collectivité au sein du réseau mondial des Villes et Communautés Amies des Aînés de l'OMS : Le Maire de votre commune ou le Président de votre collectivité doit s'engager officiellement dans la démarche Villes Amies des Aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé en envoyant une lettre d'engagement pour montrer son investissement. Ce

courrier doit être adressé à John Beard, Directeur du Département Vieillessement et Qualité de vie à l'Organisation Mondiale de la Santé. Vous devrez également vous inscrire sur le portail du réseau mondial de l'OMS des Villes Amies des Aînés en remplissant un formulaire en ligne.

## LES INSTANCES DU RFVAA

### Bureau :

- **Président** : Dijon - François Rebsamen, Maire
- **Secrétaire** : Lyon - Françoise Rivoire, Adjointe au Maire déléguée aux Liens intergénérationnels et aux Personnes âgées
- **Treasorier** : Rennes - Véra Briand, Adjointe au Maire déléguée aux personnes âgées et au handicap
- ASBL Perspectives - Jean-Michel Caudron, Coordinateur

### Conseil d'Administration :

- Angers - Maxence Henry, Adjoint au Maire délégué aux Personnes Âgées
- Besançon - Danielle Dard, Adjointe au Maire déléguée

à la solidarité, la coordination des élus, la lutte contre les discriminations, l'égalité des chances et aux droits des femmes

- Bordeaux - Marie-Françoise Lire, Conseillère Municipale déléguée à la démarche de l'OMS Villes Amies des Aînés
- Chamalières - Chantal Laval, Conseillère Municipale déléguée aux Animations à destination des aînés, au RFVAA et au CMJ
- Limonest - Florence Durantet, Adjointe au Maire déléguée aux Affaires sociales et aux Solidarités
- Metz - Agnès Migaud, Adjointe au Maire déléguée aux Seniors, au handicap et à l'accessibilité des PMR
- Quimper
- Vaulx-en-Velin - Antoinette Atto, Conseillère Municipale déléguée aux seniors et au Conseil des seniors

### L'équipe :

- Pierre-Olivier Lefebvre, Délégué Général
- Angélique Bricler, Assistante
- Floria Finot, Chargée de développement
- Angélique Philipona, Chargée de développement, Doctorante

# Le RÉSEAU MONDIAL des Villes Amies des Aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé et le Réseau Francophone

ALLOCUTION D'OUVERTURE AUX QUATRIÈMES RENCONTRES DU RÉSEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AÎNÉS



**Alana Officer**  
Responsable du réseau mondial Villes Amies des Aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé

**Les événements récents, locaux et mondiaux, parlent d'une rupture de la cohésion sociale. Pourtant, cette cohésion sociale est tellement fondamentale pour que chacun ait la capacité et les possibilités de mener une vie digne ! C'est la solidarité intergénérationnelle qui est fondamentale pour la construction et le maintien de cette cohésion sociale.**

Dans nos sociétés qui sont énormément diversifiées nous avons pourtant, en tant qu'êtres humains, cette tendance très involontaire à regrouper les personnes en fonction de leurs ressemblance : race, sexe, âge, handicap... Ces stéréotypes sont fondés sur l'idée que tous les membres d'un groupe sont identiques. Les stéréotypes sont un vrai problème, d'autant plus lorsqu'ils concernent le vieillissement, car

ils maquillent une immense diversité. Les stéréotypes ou les discriminations fondés sur l'âge sont appelés l'âgisme et cet âgisme est un phénomène dominant dans le monde actuellement. L'OMS a étudié les résultats d'une étude portant sur 80 000 personnes, dans 57 pays du monde. Selon cette analyse, 60 % des personnes interrogées pensent que les personnes âgées ne sont plus respectées. Nous devons lutter contre l'âgisme pour favoriser la cohésion intergénérationnelle. L'année dernière, l'OMS a publié son premier rapport mondial sur le vieillissement et la santé que je vous invite à consulter<sup>1</sup>. Ce rapport crée un nouveau cadre pour le vieillissement en bonne santé. Il initie une stratégie et un plan d'action mondial sur

le vieillissement et la santé. En mai 2016, le sommet mondial de la santé, qui réunit les représentants de 194 pays du monde, les a invités à adopter cette stratégie qui définit un cadre d'action pour les quinze prochaines années. Les cinq premières années seront dédiées à la construction des partenariats et des bases de données et seront suivies par une décennie d'actions. C'est une énorme opportunité : la vision de cette stratégie c'est un monde dans lequel les gens peuvent vivre une vie longue et saine. L'un des principes sur lesquels repose cette stratégie c'est la solidarité intergénérationnelle. Il y a d'autres principes bien sûr : l'égalité entre les sexes, l'égalité et la non discrimination en raison de l'âge, l'équité etc.



iStock



**Cette stratégie et ce plan d'action se concentrent sur cinq objectifs :**

- Favoriser le vieillissement en bonne santé dans tous les pays.
- Créer un environnement favorable aux personnes âgées, et cela inclut évidemment le programme Villes Amies des Aînés.
- Adapter nos systèmes de santé aux besoins des populations les plus âgées.
- Développer le système de soins de longue durée.
- Améliorer le dispositif d'analyse, de surveillance et de compréhension du vieillissement.

Aujourd'hui je tiens à apporter une attention particulière sur deux actions concrètes de cette stratégie. La première c'est l'im-

portance de continuer à développer avec vous le réseau mondial des Villes Amies des Aînés en tant que mécanisme clé pour les pays qui soutiennent les mesures multisectorielles, locales, pour un vieillissement actif et en bonne santé. Pour la première fois, l'assemblée mondiale de la santé a reconnu l'importance de ce réseau mondial ainsi que les leaders des pays G7, qui en juin 2016 ont demandé un renforcement de ce réseau mondial. Ils ont souligné l'importance de cette approche « *Villes Amies des Aînés* » et la nécessité d'investir sur ce programme. Cela modifie les enjeux, pour vous comme pour nous. Cela nécessite que nous tous, fassions un bilan de notre travail collectif, que nous améliorions l'appui que l'on donne aux élus, aux habitants dans nos

villes, que nous renforçons nos collaborations avec des partenaires clés, solides comme le réseau francophone, programme affilié au réseau mondial et qui est notre seul partenaire en France. Mais en plus, cela signifie que nous devons documenter ce que nous faisons, mesurer et montrer l'impact que l'on a sur le terrain.

La deuxième priorité dont je voudrais vous parler, c'est la demande qui a été faite par l'assemblée mondiale de la santé envers le directeur général de l'OMS : développer en coopération avec d'autres partenaires une campagne mondiale afin de lutter contre l'âgisme. L'idée étant de renforcer les initiatives locales, pour atteindre un but ultime qui est d'améliorer le quotidien des personnes âgées et d'optimiser les réponses politiques à cet égard. <





## ANNUAIRE DES SITES INTERNET

- AD-PA > <http://ad-pa.fr/accueil.php>  
AG2R LA MONDIALE > <http://www.ag2rlamondiale.fr/>  
CFDT-Retraités > <https://www.cfdt-retraités.fr/>  
Citoyennage > <http://citoyennage.fr/>  
CPIE > <http://www.cpie.fr/>  
ECTI > [www.ecti.org](http://www.ecti.org)  
Fédération des Villes et Conseils des Sages > <http://fvcs.fr/>  
Fondation de France > <https://www.fondationdefrance.org/fr>  
REIACTIS > <http://www.reiactis.com/>  
Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés > [www.villesamiesdesaines-rf.fr](http://www.villesamiesdesaines-rf.fr)  
Réseau Mondial des Villes et Communautés Amies des Aînés de l'OMS > [www.agefriendlyword.org](http://www.agefriendlyword.org)  
Notre Temps > <http://www.notretemps.com/>  
Observatoire de la Santé du Hainaut > <http://www.hainaut.be/sante/osh>  
OLD'UP > <http://www.oldup.fr/>  
OMS > <http://www.who.int/fr/>  
Ville d'Angers > <http://www.angers.fr> > [http://villesamiesdesaines-rf.fr/membres/angers-\(49\)-104](http://villesamiesdesaines-rf.fr/membres/angers-(49)-104)  
Ville de Besançon > <http://www.besancon.fr> > [http://villesamiesdesaines-rf.fr/membres/besancon-\(25\)-102](http://villesamiesdesaines-rf.fr/membres/besancon-(25)-102)  
Ville de Blagnac > [www.mairie-blagnac.fr](http://www.mairie-blagnac.fr) > [http://villesamiesdesaines-rf.fr/membres/blagnac-\(31\)-170](http://villesamiesdesaines-rf.fr/membres/blagnac-(31)-170)  
Ville de Bruxelles > <https://www.bruxelles.be>  
> [http://villesamiesdesaines-rf.fr/membres/bruxelles-belgique-\(00\)-204](http://villesamiesdesaines-rf.fr/membres/bruxelles-belgique-(00)-204)  
Ville de Dijon > <https://www.dijon.fr> > [http://villesamiesdesaines-rf.fr/membres/dijon-\(21\)-100](http://villesamiesdesaines-rf.fr/membres/dijon-(21)-100)  
Ville de Floirac > [www.ville-floirac33.fr](http://www.ville-floirac33.fr) > [http://villesamiesdesaines-rf.fr/membres/floirac-\(33\)-147](http://villesamiesdesaines-rf.fr/membres/floirac-(33)-147)  
Ville de Grenoble > [www.grenoble.fr](http://www.grenoble.fr) > [http://villesamiesdesaines-rf.fr/membres/grenoble-38-\(38\)-233](http://villesamiesdesaines-rf.fr/membres/grenoble-38-(38)-233)  
Ville du Havre > <https://www.lehavre.fr> > [http://villesamiesdesaines-rf.fr/membres/le-havre-\(76\)-108](http://villesamiesdesaines-rf.fr/membres/le-havre-(76)-108)  
Ville de Limonest > [www.mairie-limonest.fr](http://www.mairie-limonest.fr) > [http://villesamiesdesaines-rf.fr/membres/limonest-\(69\)-107](http://villesamiesdesaines-rf.fr/membres/limonest-(69)-107)  
Ville de Metz > [www.metz.fr](http://www.metz.fr) > [http://villesamiesdesaines-rf.fr/membres/metz-\(57\)-110](http://villesamiesdesaines-rf.fr/membres/metz-(57)-110)  
Ville de Saint-Etienne > <https://www.saint-etienne.fr>  
> [http://villesamiesdesaines-rf.fr/membres/saint-etienne-42-\(42\)-222](http://villesamiesdesaines-rf.fr/membres/saint-etienne-42-(42)-222)

A series of horizontal dotted lines for taking notes.



Qu'est-ce que la participation citoyenne des aînés ? Quelles sont les instances qui contribuent à la promouvoir ? Quelle place les aînés souhaitent-ils acquérir dans les dynamiques de co-construction et dans la société toute entière ? Comment leur volonté de s'impliquer s'exprime-t-elle au travers d'actions concrètes ? De quelle manière les collectivités territoriales s'engagent-elles dans une stratégie politique globale visant à permettre une meilleure prise en compte des habitants âgés dans les processus de décision ?

Premier livret de la série thématique proposée par le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, ce fascicule réunit les contributions d'universitaires, d'associations, d'organismes et de collectivités territoriales au sujet de la participation citoyenne des plus âgés. Par les différents points de vue qu'il réunit, cet ouvrage propose de revenir sur l'histoire, la définition et les enjeux de la participation citoyenne des aînés tout en donnant la parole aux acteurs engagés.

Prochain numéro :

La lutte contre l'isolement des aînés

12,00€

9791097 480004



Réalisé avec le soutien financier  
de Notre Temps et AG2R LA MONDIALE

**Notre  
temps**



**AG2R LA MONDIALE**